CITÉ LIBRE

FÉVRIER 1957

SOMMAIRE

16

Quatre fois l'an — 50 cents le numéro

Cité libre

Rédaction: 84, rue McCULLOCH

Administration: C.P. 10, Station Delorimier

Montréal (34), Qué., Canada.

Numéro 16 FÉVRIER 1957

Note sur une guerre momentanément évitée

L'humanité, pendant deux jours du mois de novembre, chancela au-dessus de l'abîme. Aujourd'hui elle semble avoir repris sa marche incertaine, mais la stupeur ne la quitte pas d'avoir vu de près la face du néant. Et des milliers de cadavres jonchent encore les sols hongrois et égyptiens, pour lui rappeler que quelques chefs de quelques gouvernements ont sur elle un pouvoir de vie et de mort.

En des temps aussi grave, il est important que le peuple canadien signifie son adhésion sans réserve à la politique de paix et, plus important encore, à la politique de justice, présentement adoptée par son gouvernement.

C'est ce que **Cité Libre** veut faire ici. Nous avons eu l'occasion, dans le passé, de juger avec assez de sévérité le rôle joué par le Canada dans les relations internationales. En particulier, dans notre numéro de mai 1951, nous soulignions l'importance de l'aide économique et technique, et de l'immigration; nous marquions notre profond désaccord avec la politique européenne et surtout asiatique du gouvernement canadien. Puis, nous demandions: "Est-il à jamais exclu que le Canada profite de sa position comme petite nation pour concevoir et répandre une politique internationale qui soit orientée vers l'entr'aide plutôt que vers la domination, l'exploitation ou la course aux débouchés commerciaux?"

Or depuis quelque temps, MM. Saint-Laurent, Pearson et Martin — admirablement secondés par le ministère des Affaires étrangères — ont commencé de donner une réponse honorable à cette question. C'est une lacune que **Cité Libre** (fascinée par les enjeux considérables de la politique intérieure) n'ait pas analysé plus attentivement les progrès et les reculs de leur politique.

Dans une brève note aujourd'hui, nous ne voulons cependant marquer que notre accord.

Accord avec M. Paul Martin quand il prouve aux Nations-Unies que le Canada peut être un négociateur réaliste et un médiateur désintéressé.

Accord avec M. Lester B. Pearson quand il préconise les échanges économiques, politiques et culturels, et une police de la paix, plutôt que le renforcissement des équipées militaires.

Et d'accord surtout avec M. Louis-Saint Laurent quand il se dit "scandalisé par l'attitude des grandes puissances," quand il reproche à l'U.R.S.S., aux Etats-Unis et au Royaume-Uni de ne pas pouvoir "permettre aux petites puissances de prendre des décisions sur des questions relatives à leurs intérêts vitaux," et qu'il déclare à la face du monde que "les petites nations sont composées d'êtres humains tout comme les grandes." **(La Presse,** 27-11-56)

Accord avec l'ensemble d'un gouvernement qui eut un réflexe d'horreur devant l'aggression caractérisée d'où qu'elle vint, et dont les premiers soucis furent de préserver la paix et de rechercher la justice.

CITE LIBRE

Un chrétien nommé Mounier

Avant les notes de caractère intime publiées par **Esprit** au lendemain de sa mort, la voix d'Emmanuel Mounier ne nous était jamais parvenue dans sa pureté. Ses articles, ses livres, nous avaient permis de suivre les voies d'une conscience chrétienne merveilleusement accordée à elle-même et à son temps. Mais toujours, Mounier demeurait – un peu malgré lui, je pense – le chef de file, le directeur d'**Esprit**; son style corseté, un peu gauche, masquait une personnalité qui l'animait sans l'habiter toute entière. Un style d'action: tel Mounier le voulait, et nous n'avons qu'à respecter le choix qui l'avait fait négliger une vocation purement intellectuelle au profit d'une action plus directe sur ses contemporains.

Nous soupçonnions cependant que ce choix ne s'était pas fait sans difficulté, sans de profondes interrogations; nous le savons maintenant. "**Tu vois,** écrivait Mounier à sa fiancée, **parmi ces vies qu'a aplaties la Vie, à côté de celles où j'eusse aimé écrire des notes, il y a celle où j'eusse écrit des mots de mystère.**" Et plus tard, moins d'un an avant sa mort: "**Bonhomme vieillissant, je me donnerai peu à peu à ma principale vocation peut-être (sous un semis d'aptitudes remplaçant le génie), qui est méditative...**" Cette inspiration, cette nostalgie, s'exprime avec constance dans les notes et lettres qui composent **Mounier et sa génération** (1), mais sans amertume; plutôt comme note essentielle d'un accord. Car tout en souffrant légitimement de certains sacrifices à l'action, la vie intérieure d'Emmanuel Mounier, sa part secrète, dont ce beau livre révèle mieux que tout autre la diverse richesse, imprégnait naturellement cette action, entretenait avec elle un dialogue dont l'homme se trouvait sans cesse enrichi. Rien, moins que ces notes, ne donne l'impression d'une mutilation ou d'un sacrifice malheureux. Mounier habitait sa vie en plénitude.

Aussi bien ce livre ne nous apporte-t-il pas la révélation d'un autre Mounier, d'un Mounier d'arrière-scène qui serait plus intéressant et plus étonnant que le personnage déjà connu. On y

---

(1) "Mounier et sa génération — Lettres, carnets et inédits." Collection "Esprit", aux Editions du Seuil.

cherchera en vain les surprises, les épices intimes qui font d'ordinaire la valeur de cette sorte d'écrits. Sur l'action de Mounier, directeur d'**Esprit**, très peu de détails nouveaux; faits et motivations demeurent, pour l'essentiel, ce qu'on en savait auparavant. La pensée, non plus, n'y gagne pas; son plus grand effort avait été donné ailleurs, et il faut bien reconnaître que Mounier a été moins un penseur original qu'un admirable rassembleur d'idées. A lire **Le Personnalisme** de la collection **Que Sais-je**, par exemple, on s'émerveille du champ de compréhension et de la puissance de synthèse de son esprit, mais sans trouver une seule de ces fulgurations verbales qui trahissent le grand penseur.

Les "mots de mystère", enfin: on aurait voulu croire que Mounier, détourné d'eux dans son expression publique, les aurait enfouis dans ses notes personnelles, en aurait parsemé sa correspondance. A ce propos, une distinction capitale s'impose. La présence du mystère est toujours sensible dans ces pages, mais comme en-deça des mots. L'expression, sans doute, est juste, éminemment convenable; il lui manque cette concordance indicible entre le sentiment et le mot, cette assurance du rythme qui rendrait l'impression physique des faits de l'esprit. Si, après avoir lu le livre, on veut en citer des extraits, on s'aperçoit qu'ils se désagrègent entre nos doigts, qu'ils ne correspondent plus à ce qu'on espérait et qu'on avait surtout perçu "entre les lignes".

Fidèle à sa vocation, Mounier s'est donné tout entier — mais en dehors des catégories ordinaires de la culture.

Ces réserves faites, il reste à affirmer l'essentiel, c'est-à-dire la très grande beauté de ce livre, au seul point de vue qu'il faille se placer pour le lire: celui d'une communication personnelle presque sans apprêts, où se fait jour, à travers des propos diversement graves ou légers, une exigence spirituelle d'une bouleversante pureté. Il ne s'agit pas de parcourir le livre d'un auteur qui s'appellerait Emmanuel Mounier, mais de découvrir, page à page, une amitié qui se donne à chacun comme elle se donne à tous. "**Rencontrer des Personnes**, écrivait Mounier, **c'est cela que j'attendais de la vie...**" Pour ce livre, pour cet homme, nous sommes une Personne.

La vie de Mounier se raconte mal; elle manque de jalons précis, et l'on n'y trouve pas de ces beaux drames sonores qui éclairent celle d'un Bernanos ou d'un Claudel. Une enfance paisible à Grenoble; des grands-parents paysans chez qui il va goûter

l'air de la montagne (2); une éducation chrétienne tout à fait normale; des études de philosophie à Grenoble même, d'abord, avec Jacques Chevalier, puis à Paris, où l'on prépare sagement l'agrégation... Comment cette vie-là différerait-elle de cent autres? Rien, de l'extérieur, ne semble la marquer d'un signe particulier, exceptionnel. Mais la destinée d'Emmanuel Mounier n'est pas exceptionnelle; elle est exemplaire. Le film qui se déroule sous nos yeux est composé d'expériences communes, mais vécues avec une profonde et tenace fidélité. C'est un jeune homme que l'amitié requiert, et il s'y livre avec une ferveur qui le conduira au service total des hommes. C'est un étudiant que sa fidélité même à l'esprit dégoûte du petit monde clos des intellectuels, et il se lancera dans l'action spirituelle de la revue. C'est, enfin, un chrétien que l'aventure de sa foi — une foi parfaitement orthodoxe, quoi qu'on en ait dit — conduira, par étapes graduées, aux combats douteux du spirituel incarné et au dépouillement personnel. Chez Mounier, rien ne se brise, rien ne casse; mais tout, imperceptiblement, change. Il devient ce qu'il était d'abord. Et l'homme de trente ans, devenu une sorte de révolutionnaire chrétien, peut encore écrire: **"...Pour moi, j'apporte l'habitude chrétienne, avec tout le réconfort d'une calme mémoire de gestes et d'union."** La révolte d'Emmanuel Mounier n'abolissait pas ses fidélités: elle les confirmait.

Ici, je ne puis m'empêcher d'introduire une note personnelle — et qui vaut aussi, je pense, pour un nombre considérable de Canadiens français. J'éprouve une sorte d'envie à voir la façon toute normale, toute naturelle, dont Mounier accomplit la rénovation de sa foi, en même temps qu'une authentique révolte humaine. J'entends bien qu'il était armé de façon exceptionnelle pour un tel combat, et par la nature, et par l'éducation, et par le milieu. Mais notre expérience religieuse, à nous Canadiens français, semble se dérouler à l'extrême opposé de ce naturel. Nos révoltes se font mal; parfois à l'encontre de la foi, et presque toujours, même quand la foi demeure, dans un désordre affectif et intellectuel qui fausse pour longtemps les rapports de l'homme

---

(2) "...Je suis un montagnard. Un matin — il serait bien miraculeux par toutes les convergences et les surprises qui l'auront fait lever — je vous mènerai à un vrai lac de montagne... Vous verrez: pas un pli à la surface, une netteté inhumaine, mais le torrent gronde dans le fond, et si vous y regardez bien, à cette surface, ce n'est pas du métal, ce n'est pas du miroir, mais la fine peau d'un oeil humide.

"Si ce n'était trop beau — et donc un peu prétentieux pour moi de pousser la parenté — je vous dirais que je suis un peu de cette eau-là." (P. 9)

et du chrétien. Ce n'est pas ici le lieu de chercher les causes de ce phénomène, qui sont assurément fort nombreuses. Sa constatation me permet seulement de mieux situer l'impression, faite à parts égales de familiarité et d'étrangeté, que me laisse l'expérience religieuse d'Emmanuel Mounier. C'est-à-dire que si cette expérience est recevable, dans ses lignes principales, par un Canadien français catholique, en revanche l'instinct de liberté qui la conduit, et surtout ses modes de résolution, nous transportent dans un monde qui n'est plus le nôtre. Nous ne nous reconnaissons plus — sinon en désir, sinon en espérance — dans une vie spirituelle où les valeurs humaines et surnaturelles se fécondent mutuellement avec une telle franchise.

Ainsi je suis parfois mal à l'aise, je l'avoue, devant les témoignages religieux les plus directs de Mounier — telle l'"effusion" du 9 octobre 1932, contemporaine du premier numéro d'**Esprit**:

"Jamais peut-être je n'ai encore aussi bien senti, comme d'un coeur agité par la grâce prévenante, l'abondance qui peut bousculer la prière; et l'Ave pousser l'Ave, l'appeler, le désirer encore, l'engendrer amoureusement et faire de chacun un être nouveau dans le monde. (...) Avoir vu la Sainteté, des yeux intérieurs de notre âme et n'y être pas allé; et nous évader dans l'humilité, et gémir, au lieu de briser. (...) Seigneur, je veux que Vous soyez tellement présent à l'oeuvre que Vous la brisiez Vous-même de l'intérieur si elle n'est pas de Votre volonté."

Séparée du contexte, cette aspiration ressemble de trop près à celles de notre adolescence chrétienne, pour que nous ne nous y sentions pas profondément impliqués. Notre gêne vient de ce que le sentiment religieux très fort et très sincère exprimé dans cette page, nous l'avons connu, nous, sous forme de sentimentalité. Et cette sentimentalité risquait à tout moment de nous projeter hors du monde, loin des hommes, dans la tour d'ivoire d'une équivoque pureté. Nous nous méfions d'elle maintenant; et d'autres ont pu choisir de rejeter, en son nom, toute la réalité religieuse qu'elle imprégnait. Elle représentait un danger d'étouffement, et chacun l'a fui comme il l'a pu, ou voulu. Mais le chrétien canadien-français — du moins celui qui se veut conscient, et peut-être aussi l'autre — reste dans une situation confuse et dangereuse, celle d'un foi qui refuse certaines conditions d'enracinement et n'a pu réussir encore à trouver celles qui lui conviennent.

Il semble que Mounier, au contraire, n'ait pas eu à critiquer ainsi ses premiers sentiments religieux. On ne trouve signe d'au-

cun hiatus considérable entre son éducation chrétienne et son action. Chez lui, l'authenticité de la foi se prouve par le mouvement de la foi, et l'effusion religieuse garantit son insertion dans le réel, en se révélant l'instigatrice d'une claire liberté. On ne se lasserait pas de relever, à la racine de toutes ses **audaces** (et nous ne les appelons peut-être **audaces** que par timidité de croyants mal assis), une inspiration religieuse, un sens de l'Eglise qui sont une admirable illustration de la bonne volonté évangélique. Dans ses prises de position temporelles, dans ses rencontres avec les incroyants, Mounier doute parfois; mais c'est l'approfondissement de la foi qui lève le doute. Jamais il n'a choisi contre l'Esprit, ou contre son Eglise (3). Contrairement à l'image, entretenue en certains milieux, d'un Mounier toujours plus gravement compromis dans le temporel, sa correspondance et ses notes nous le montrent à chaque jour plus **dégagé**, plus près du Centre qui est pour lui la seule justification de l'action. Ses scrupules, relativement à l'action, disparaissent dans la mesure même où sa foi s'affermit. Il n'a pas à refaire, à défricher toujours le chemin difficile qui va de la prière au don de soi: ils viennent à se confondre, en lui, dans la fidélité à une Providence participée. **"Dieu se fiche un peu, j'imagine, de la matérialité de nos oeuvres. Il nous invente avec nous. Ce qu'il faut, c'est avancer. En cas d'incertitude invincible, je ne crois pas que le geste du chrétien soit: je recule parce que je ne suis pas certain, mais: je me lance, et, avec l'aide de Dieu, on arrivera bien à transformer ce coup de dés en vocation."** Les coups de dés se soldent parfois par des échecs, au plan temporel. Mais la vocation se nourrit aussi bien d'échecs que de réussites, et celle de Mounier a été servie avec une conscience qui en fait, au delà de toute considération pratique, l'un des plus hauts témoignages que notre temps ait rendus à l'Esprit incarné.

La fine pointe de ce témoignage, je ne la trouve pas, pour moi, dans telle action spectaculaire, comme les grands combats d'**Esprit** ou la grève de la faim sous l'Occupation. Le Mounier le plus fraternel, le plus haut, c'est le père de famille qui se penche sur un berceau où gît une enfant victime de paralysie cérébrale; et qui transforme en grâce la plus terrible souffrance:

"Je me sentais approcher de ce petit lit sans voix comme d'un autel, de quelque lieu sacré où Dieu parlait par un signe. Une tristesse mordant profond, profond, mais légère et trans-

---

(3) "Moi qui suis chrétien, et place donc l'Eglise plus haut que tout régime politique..." (P. 416)

figurée. Et tout autour d'elle, je n'ai pas d'autre mot: une adoration. Je n'ai sans doute jamais connu aussi intensément l'état de prière que quand ma main disait des choses à ce front qui ne répondait rien, quand mes yeux se risquaient vers ce regard distrait, portant loin, loin derrière moi je ne sais quel acte apparenté au regard. Mystère qui ne peut être que de bonté, faut-il oser dire: une grâce trop lourde. Une hostie vivant parmi nous, muette comme l'hostie, rayonnante comme elle."

Mounier mystique? Non pas. Mounier chrétien, humblement, presque banalement; comme nous, mieux que nous. J'hésite à parler de sainteté: on est toujours un peu ridicule de canoniser avant le pape. Pourtant c'est le mot qu'il faudrait écrire, s'il veut dire une présence continue à la réalité chrétienne.

Gilles MARCOTTE

Les octrois fédéraux aux universités

"...of Denmark."
(*Hamlet*)

Il y a quelque chose quelque part qui ne marche pas. Car sur cette question d'octrois je me trouve en désaccord avec la plupart de mes amis et des gens dont me plaît généralement la pensée. Par ailleurs, je m'entends fort bien avec certaines attitudes de M. Duplessis et des nationalistes, avec qui je n'ai pas l'habitude de me ranger.

Je ne me ferai cependant comprendre ni des uns ni des autres si l'on ne me permet de poser d'abord quelques jalons. (1)

La condition fondamentale de la démocratie représentative est une claire attribution des responsabilités: le citoyen qui désapprouve une politique, une loi, un règlement municipal ou un régime scolaire, doit savoir avec précision qui en sont les auteurs afin de pouvoir leur en tenir rigueur, lors des élections subséquentes.

Pour les lois d'un Etat unitaire comme le Royaume-Uni, cette condition est relativement facile à obtenir. Le Parlement exerçant une souveraineté absolue, *toutes* les lois du pays émanent de lui, et les hommes qui y siègent doivent répondre devant l'électorat non seulement de ce qu'ils y ont fait en vue du bien commun, mais de ce qu'ils y ont négligé de faire ayant les pleins pouvoirs.

Dans un Etat fédéral comme le Canada, la situation est plus complexe. L'exercice de la souveraineté y est divisé entre un gouvernement central et dix gouvernements régionaux, qui tous ensemble composent l'*Etat canadien*, et dont chacun doit assurer la réalisation d'une partie du bien commun. Or comme ce sont les mêmes citoyens qui votent à l'élection fédérale et aux

---

(1) J'ai déjà développé ces arguments sous une autre forme, dans le Mémoire soumis à la Commission Tremblay par la Fédération des Unions Industrielles du Québec. (Le 10 mars 1954; voir surtout le chapitre IV.) Mais qui lit jamais les Mémoires aux commissions royales?...

provinciales, ils doivent pouvoir déterminer aisément quel gouvernement est responsable de quoi: autrement le contrôle démocratique du pouvoir devient impossible.

Or justement, c'est la constitution qui opère cette dévolution des responsabilités: le gouvernement d'une province doit veiller au bien commun de ses ressortissants en toute matière qui relève (entre autres) de l'article 92 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, et le gouvernement central a une responsabilité analogue découlant de l'article 91. Mais corollairement, aucun gouvernement n'a — pour cette partie du bien commun *qui ne relève pas de lui* — un droit de regard sur l'administration des autres. (2)

Ainsi un gouvernement provincial outrepasserait sa juridiction s'il tentait de s'immiscer dans la politique étrangère (e. g. au sujet de l'aide aux pays sous-développés) qui relève clairement du gouvernement central. Mais inversement, le gouvernement d'une province abondamment pourvue de matière taxable n'a pas à répondre au gouvernement central mais *à ses seuls électeurs,* de lois et de budgets qui, par exemple, acculeraient à la ruine son système d'éducation.

Il suit inévitablement des principes sus-dits que la somme des richesses à la disposition du fisc canadien doit être divisée entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux de telle manière que chacun puisse s'occuper *comme il l'entend* de la partie du bien commun qui relève de lui. Ce principe pourrait souffrir de difficultés d'application dans le cas d'un pays très pauvre: car quand la matière taxable ne peut suffire aux besoins des gouvernements central et locaux, la question de priorité peut se poser, à savoir si le bien commun central (e. g. les affaires étrangères) doit l'emporter ou non sur le bien commun local (e. g. l'éducation). Mais heureusement, il n'y a pas lieu d'envisager cette hypothèse au Canada.

Dès lors, si un gouvernement dispose d'une telle surabondance de revenus qu'il entreprend d'assurer la partie du bien commun qui *n'est pas de sa juridiction,* la présomption se crée qu'un tel gouvernement a pris plus que sa part de la capacité taxable. Certes cette présomption n'est pas irréfutable. Ainsi le gouvernement de Québec peut occasionnellement donner des fonds à l'université d'Ottawa, et prétendre que cet argent ne

---

(2) Ce principe du fédéralisme appellerait un certain nombre de développements, notamment au sujet du droit de désaveu. Mais comme ils n'entrent pas en cause ici, je n'accablerai pas le lecteur de ma science (?) constitutionnelle.

provient pas des impôts, et qu'il sert directement à l'avancement de l'éducation dans le Québec. Et le gouvernement d'Ottawa peut utiliser des fonds bloqués en Europe pour fins d'éducation, puisque ces fonds — tant par leur provenance que par leur emploi — sont l'objet du bien commun des Canadiens dans leurs rapports internationaux. Ce sera ensuite à l'électorat — québécois dans le premier cas, canadien dans le second — d'apprécier si tel ou tel gouvernement a pris plus que sa part de capacité taxable.

Par contre il est des cas où la présomption d'ingérence se résoud en certitude. Ainsi, si une province entreprenait de taxer ses contribuables dans le but de doter l'armée canadienne, sous prétexte qu'Ottawa est trop pauvre pour nous protéger adéquatement contre le péril russe; ou si Ottawa affectait régulièrement des impôts à la construction d'écoles dans toutes les provinces sous prétexte que celles-ci ne se soucient pas assez d'éducation, ces gouvernements enfreindraient les bases mêmes du fédéralisme qui — je l'ai dit — ne reconnaît pas ce droit de regard d'un gouvernement sur les affaires des autres. (3) Ici encore, c'est aux citoyens, votant aux élections fédérales, d'élire un gouvernement qui fait son devoir sur la question militaire; et c'est aux citoyens, votant au provincial, de mettre au pouvoir des hommes qui s'occupent suffisamment d'éducation.

x x x

Ces notions posées, — et admises comme je l'espère, sans quoi on ne s'entend même pas sur le sens du mot démocratie — je veux examiner les arguments pourquoi tant de gens se justifient de favoriser les octrois fédéraux aux universités.

1 — L'argument de la peréquation.

La cohésion de la société politique dépend de sa volonté d'assurer le minimum vital à *tous* ses membres, indépendamment de leur situation géographique. Par conséquent si une

---

(3) Si ce principe avait besoin d'appui extrinsèque je me référerais au ministre fédéral de la justice (M. Garson) qui, dans une lettre à la **Gazette** du 25 octobre 1956, fait sienne l'opinion du **Rapport Rowell-Sirois** affirmant "the right of each province to decide the relative importance of expenditure on education and expenditure on other competing services... Hence, we do not think that it would be wise or appropriate for the dominion to make grants to the provinces ear-marked for the support of general education."

province est trop pauvre pour pouvoir assurer à ses ressortissants des conditions universitaires approchantes à la moyenne canadienne, elle a droit à des octrois fédéraux. (Voir par exemple J. Perrault, *Vrai*, 10 novembre 1956.)

Je réponds à cet argument en disant que je crois à la peréquation, en tant que fonction rattachée à cette partie du bien commun qui relève du gouvernement fédéral. Mais cet argument n'a point d'emploi ici. Car la peréquation consiste à redistribuer aux provinces pauvres la surabondance des provinces riches; alors que les octoris fédéraux actuels sont offerts aux universités de *toutes* les provinces, sans égard à leur état de fortune respectif, et en vertu d'un barême unique. C'est-à-dire que le gouvernement fédéral a prélevé des richesses dans l'ensemble des dix provinces pour les distribuer dans l'ensemble des dix provinces, — en vue d'un emploi qui ne relève pas de lui. Cela s'appelle peut-être centralisation, mais non peréquation.

2 — L'argument de la stabilisation macro-économique.

"L'impôt est un des moyens de freiner l'inflation... Il y aura (donc) des surplus... Ces surplus représentent une tranche du revenu national que les autorités fédérales sont disposées à redistribuer." (G. Picard, *Le Devoir*, 8 nov. 1956.)

Je reconnais que la fonction de stabiliser l'économie relève principalement de la juridiction fédérale. Mais la théorie anticyclique qu'invoque M. Picard milite précisément *contre* les octrois aux universités. Car depuis 1951 (date des premières offres fédérales aux universités) le Canada traverse une période inflationnaire; c'est dire que l'Etat fédéral devrait tendre à *réduire ses dépenses*, et faire servir (par exemple) le surplus des impôts à diminuer la dette publique. Sous ce chef, les octrois fédéraux sont donc condamnables, et ils l'ont été depuis l'origine, étant donné l'état de la conjoncture économique.

c — *L'argument de la juridiction mixte sur les universités.*

"L'éducation universitaire appartient-elle aux Provinces?", se demande Léon Dion après un exposé fort ingénieux. Et il répond: "L'université... ne saurait tomber sous aucune sphère d'influence quelle qu'elle soit." (*Le Devoir*, 5 nov. 1956.)

A moins que cette réponse ne veuille nous entraîner loin des théories acceptées de souveraineté légale, vers quelque for-

me d'anarchie pluraliste, je comprends qu'elle équivaut à la position adoptée aussi par Maurice Blain: "Nos universités, prises entre deux maîtres inéluctables, (ne doivent-elles pas)... satisfaire leurs besoins économiques par un constant équilibre des pouvoirs, fédéral et provincial?" (*Le Devoir*, 2 nov. 1956.)

Je n'affirme pas à priori que l'éducation (au moins universitaire) ne doive jamais tomber sous une juridiction fédérale concurrente: peut-être est-il de salut public que l'Etat central entreprenne sans délai d'étendre les frontières de notre culture, ou prenne en main la production massive de techniciens pour faire face à notre sous-développement, à nos concurrents et à nos ennemis. Seulement, cela demanderait à être prouvé. Et surtout, en tant que citoyen, j'exigerais qu'une interprétation aussi révolutionnaire de la constitution fasse l'objet d'un choix conscient. J'exigerais que les partis politiques prennent clairement position dans ce débat, exposent leurs arguments, et se présentent devant l'électorat pour que celui-ci ait la chance de se prononcer en pleine connaissance de cause.

Gilles Mercure écrivait, dans un article justement remarqué: "La seule condition nécessaire à la modification brusque ou progressive d'une constitution est la présence de forces dynamiques, capables d'entraîner à leur suite l'opinion publique." (*Le Devoir*, 17 nov. 1956.) Cent fois d'accord, et l'on ne me surprendra pas en flagrant délit d'immobilisme. Seulement, ces forces dynamiques, il faudrait qu'elles fussent mises en branle au su et au vu du peuple souverain, ce que — dans le cas présent — le gouvernement fédéral aurait pu faire, soit en réclamant un amendement à la constitution, comme ce fut le cas pour l'assurance-chômage et les pensions de vieillesse; soit en invoquant ses pouvoirs d'urgence nationale; soit peut-être même en recourant à l'article 92 (10, c) de la Constitution pour déclarer que les universités sont un "travail... à l'avantage général du Canada."

Mais au contraire le gouvernement fédéral prit mille précautions pour faire comprendre qu'il ne voulait en aucune manière que les universités tombassent sous sa juridiction. M. St-Laurent inventa même le stratagème de donner *via* la Conférence nationale des universités canadiennes afin de dissiper toute crainte qu'il n'y eût "un commencement d'empiètement sur la juridiction exclusive des législatures provinciales dans le domaine de l'éducation." (Discours à l'université de Sherbrooke, *La Réforme*, 17 oct. 1956.) Et dans son discours du 12 novembre, M. Saint-Laurent reprenait: "Les autorités provinciales ont le droit exclusif de légiférer en matière d'enseignement..."

Conséquemment, aucun argument relatif à une nouvelle juridiction fédérale sur l'enseignement ne saurait présentement être invoqué pour justifier les octrois.

4 — L'argument de la compétence fédérale.

"L'Etat fédéral, c'est l'Etat canadien, c'est notre Etat", écrivait Pierre Dansereau (*Vrai*, 3 nov. 1956.) Et Gérard Picard déclarait: "Il s'agit de cesser de considérer Ottawa comme un gouvernement étranger". (*Loc. cit.*)

Je suis toujours d'accord; seulement ici encore l'argument porte à faux, comme il ressort de mon exposé initial et de ma réponse à l'argument précédent. Et je ne saurais plus correctement l'exprimer que F.A. Angers: "D'une façon générale, L'Etat canadien, ce n'est pas le gouvernement central, mais l'ensemble des gouvernements central et provinciaux... En matière d'éducation, l'Etat canadien, c'est l'Etat provincial, et nul autre." (*Vrai*, 10 nov. 1956.)

5 — L'argument des pouvoirs ancillaires.

Le pouvoir ancillaire, tel qu'interprété par nos tribunaux, c'est le droit, pour un gouvernement ayant autorité sur un domaine, de légiférer aussi sur les matières implicitement comprises dans ce domaine. Faut-il comprendre que Me J. Perrault (*loc. cit.*) invoquait la théorie de l'ancillarité quand il écrivait: "Le gouvernement fédéral a le droit de s'intéresser à l'enseignement pour les trois motifs constitutionnels suivants:" ...Et de dire que la juridiction fédérale sur les affaires internationales, militaires et criminelles permet à l'Etat central de voir à ce que les citoyens "obtiennent l'enseignement et les connaissances qui leur permettent de développer leur personnalité, etc.?

A mon avis, ce serait une erreur de croire que Me Perrault invoquait là l'ancillarité. Une telle interprétation serait la négation même du fédéralisme, puisque le gouvernement central pourrait pour les mêmes raisons intervenir dans les affaires municipales, dans la célébration du mariage, dans le code civil, et dans l'administration de la justice: toutes ces institutions ne sont-elles pas importantes pour empêcher "la criminalité juvénile" et l'ignorance des militaires, et pour favoriser l'épanouissement de nos futurs "attachés culturels"?

D'ailleurs M. Perrault, plus encore que M. Saint-Laurent lui-même, affirmait: "La culture, l'éducation, l'instruction et

l'enseignement sont du ressort exclusif des parlements provinciaux." C'est donc clair: le pouvoir "ancillaire" invoqué dans l'argument sus-cité ne doit pas être compris au sens strict. Il ne s'agit pas d'un pouvoir de "légiférer sur", mais de "donner à". C'est cela que je veux à présent examiner.

6 — L'argument du "power of the purse".

"Rien n'empêche constitutionnellement le gouvernement canadien de faire des cadeaux à quelque groupe ni à quelque institution que ce soit. Or, c'est exactement de quoi il s'agit dans le cas des subventions aux universités", écrit J.C. Falardeau. *(Le Levoir,* 23oct. 1956.) Et M. Saint-Laurent, dans son discours du 12 novembre, déclare: " Le gouvernement fédéral a le droit absolu de prélever des impôts indirects pour toutes fins et le pouvoir d'imposer des taxes directes pouvu qu'elles soient destinées à alimenter le Fonds du revenu consolidé du Canada. Il peut alors se servir de cet argent, avec l'approbation du Parlement, pour offrir des dons ou des octrois à des individus, à des institutions, à des gouvernements provinciaux et même à des gouvernements étrangers. Il s'agit là d'une prérogative royale que notre constitution ne restreint en aucune façon."

Notez bien que M. Saint-Laurent argumente que *toute* taxe est permise pourvu qu'elle soit destinée à alimenter le fonds du revenu consolidé; et que *tout* don est permis pourvu qu'il soit fait à même ce fonds. — Je me permets de le souligner, car c'est cet argument, et non un autre, que je réfute dans les paragraphes suivants. (Quant au droit de donner des argents qui ne proviendraient pas des impôts, c'est une autre chose, et dont je parlerai plus loin.)

A l'appui de sa thèse, M. Saint-Laurent cite une affirmation du juge Duff, mais sans noter que le jugement de ce dernier ne fut accepté ni par la majorité des juges de la Cour Suprême, ni par le Conseil privé. Mais M. Saint-Laurent se raccroche néanmoins au jugement qui prévalut, en citant le juge Kerwin et plus particulièrement Lord Atkin: "That the Dominion may impose taxation for the purpose of creating a fund for special purposes, and may apply that fund for making contributions in the public interest to individuals, corporations or public authorities, could not *as a general proposition* be denied."

Or, comme l'a remarqué M. Duplessis (qui n'a pas de lectures mais qui a de la mémoire!), M. Saint-Laurent écourtait le jugement du Conseil privé. Car Lord Atkin enchaîna: "But

assuming that the Dominion has collected by means of taxation a fund, it by no means follows that any legislation which disposes of it is necessarily within Dominion competence. It may still be legislation affecting the classes of subjects enumerated in s. 92, and, if so, would be ultra vires. In other words, Dominion legislation, *even though it deals with Dominion property*, may yet be so framed as to... encroach upon the classes of subjects which are reserved to Provincial competence... (In such a case,) the legislation will be invalid. To hold othewise would afford the Dominion an easy passage into the Provincial domain." (1937 A.C. 367.)

Il ressort de ceci que le fait de créer par voie de taxation un fonds fédéral pour fins de donations n'est pas *en soi* (" as a general proposition") ultra vires. L'illégalité apparaît cependant quand le fédéral dispose de ces fonds par une loi qui empiète dans le domaine provincial. Mais Lord Atkin ne nous dit pas si, d'après lui, une loi (budgétaire) empiète quand elle se contente de donner (sous certaines conditions et dans certains domaines) à des institutions qui relèvent de la juridiction provinciale; ou si l'empiètement se caractérise spécifiquement par la tentative de règlementer dans ces dits domaines. Il est impossible de comprendre aussi si sa "general proposition" est autre chose qu'une tautologie; ou si elle est énoncée pour autoriser des dons à des institutions qui ne relèvent exclusivement ni du fédéral, ni du provincial; par exemple, des dons à des individus sinistrés dans des villes frappées d'un fléau, etc.

Il serait important qu'il y eût référence à la Cour Suprême pour élucider ces points. Mais en attendant, on peut s'éclairer en considérant les octrois fédéraux du point de vue de *l'origine* des argents donnés. Tâchons de comprendre la notion de "Dominion property" dont parle le savant Lord Atkin. Tout impôt est-il permis pourvu qu'il soit destiné à alimenter le fonds du revenu consolidé, comme le prétend M. Saint-Laurent? Ou, pour emprunter la formule d'un autre jugement du Conseil Privé, le gouvernement fédéral peut-il constituer le fonds du revenu consolidé du Canada par voie de taxation, autrement que si celle-ci "is confined to Dominion taxes *for Dominion purposes*"? (1924 A.C. 1004). La réponse est non. Ceci est clair dans le cas des impôts directs: le Parlement du Canada peut "impose a Dominion income tax *for Dominion purposes*".(*Loc. cit.*) Quant au cas des impôts indirects, le juge Phillimore fait confiance au fédéral et trouve inutile de se prononcer sur une invraisemblance, "the not very probable event of the Parliament of Canada desiring to raise money for *provincial purpose* by indirect taxation." (*Loc. cit.*) Conséquemment, si une loi fédérale

donne pour des fins provinciales l'argent provenant des impôts, cette loi est illégale pour l'excellente raison que le fédéral ne peut pas légalement avoir dans ses coffrets de l'argent qu'il prétend après coup devoir servir à des fins provinciales. *Nemo dat quod non habet.* Cela est tellement vrai que si le gouvernement fédéral à la prochaine session augmentait ses impôts en laissant entendre que le surplus pourrait servir aux universités, l'électorat s'indignerait. Et c'est un des mystères de la vie que pareille révolte ne se produise pas quand le fédéral fait exactement l'équivalent, en détournant vers les universités le surplus des taxes actuelles.

En effet il reste du devoir de chaque gouvernement de s'assurer qu'il ne perçoit pas d'impôts pour cette partie du bien commun qui ne dépend pas de lui. Et si le gouvernement fédéral a un surplus de deniers tel qu'il peut en donner à l'ensemble des systèmes universitaires, sans pouvoir prétexter la péréquation (puisqu'il donne à *toutes* les provinces), ni la défense anticyclique (puisqu'il est dans une période inflationnaire), ce gouvernement est ostensiblement coupable d'avoir enfreint le principe de fiscalité proportionnelle qui sous-tend tout système fédéral: il a perçu pour l'enseignement, qui ne relève pas de lui, des argents qui — s'ils avaient été laissés aux provinces — auraient servi ou n'auraient pas servi aux universités, suivant le bon plaisir des électorats provinciaux et de leurs gouvernements respectifs.

Que la province de Québec ne taxe pas assez pour fins d'éducation n'a rien à voir à l'affaire. Car le fait pour un gouvernement de ne pas exploiter sa proportion du champ fiscal ne doit jamais être pris pour une cession de son droit. Autrement, chacun devrait toujours taxer au maximum afin de n'être pas déchu de ses prérogatives, situation que les contribuables ne sauraient admettre. Comme le déclarait la province d'Ontario (qui pourtant plaidait la validité de la loi fédérale d'assurance-chômage): "It is *not* conceded that the Dominion may tax everything everywhere and that the provinces are left solely to what is left." (1937 A.C. 361)

Sans appui devant les plus hautes autorités judiciaires, (4) et condamné par la théorie de la fiscalité fédéraliste, M. Saint-Laurent tente de s'agripper à l'usage (ce qu'il appelle "des origines déjà lointaines") pour justifier les octrois aux universités.

---

(4) Je n'entendais pas cette phrase dans son sens littéral, mais je m'aperçois qu'elle est vraie, même dans ce sens! Dans les jugements du Conseil privé que j'ai cités ci-dessus, M. Saint-Laurent était l'avocat des parties perdantes.

Dans son discours du 12 novembre à la Conférence nationale sur l'enseignement supérieur, il cite comme précédents les octrois faits aux universités par les ministères fédéraux d'agriculture, des pêcheries, etc., pour des *fins spécifiques.* Mais il n'y a pas de précédent là-dedans. Car sur ces sujets, le fédéral a une juridiction constitutionnelle (concurrente): il ne saurait donc pas être question de lui interdire des octrois, ni même de la législation, dans ces domaines, pas plus que dans celui de l'établissement de collèges militaires.

Egalement le premier ministre plaide que les octrois "relèvent d'une politique culturelle nationale", et il cite comme précédents l'établissement d'un Musée national, des Archives publiques, de Radio-Canada, etc. — Le paralogisme est impardonnable. Il est admis (parfois à la suite de décisions judiciaires) que le gouvernement fédéral peut légiférer sur ces organismes; donc personne ne saurait contester que ce gouvernement puisse aussi leur donner de l'argent. Mais au contraire, et d'après M. Saint-Laurent lui-même, le fédéral *ne peut pas* légiférer sur les universités. Donc son droit de leur donner de l'argent ne se rattache à rien.

D'ailleurs l'argument de précédent ne vaut rien dans notre droit constitutionnel. Sans quoi l'acceptation des octrois par M. Duplessis en 1951-52 pourrait être invoquée contre lui. Mais il n'y a pas de prescription contre une constitution écrite. C'est ainsi que la Loi Lemieux, adoptée par le gouvernement fédéral en 1907, fut jugée ultra vires par le Conseil privé en 1925, bien qu'elle eut été acceptée par les provinces pendant 18 ans.

M. Saint-Laurent tente alors d'assimiler les octrois au droit qu'ont "les individus et l'industrie privée", qui ne peuvent légiférer sur les universités mais qui peuvent leur faire des dons... C'est commettre une pétition de principe. Car les individus et les industries ne peuvent faire des dons que *dans les limites de la loi.* (Par exemple, le *Code civil,* art. 1265, interdit certaines donations entre époux.) De même nos gouvernements ne peuvent faire des dons que dans les limites de la constitution, et ce sont précisément ces limites — découlant de la théorie du fédéralisme et définies par le Conseil privé — qu'il s'agit de respecter.

Cependant M. Saint-Laurent semble vouloir nier jusqu'à l'existence même de limites. Son argumentation revient à dire que le fait même de donner se rattache — en tant que tel — à cette partie du bien commun qui relève aussi bien de l'Etat fédéral que des Etats provinciaux. Comme pour donner plus de force à son argumentation, M. St-Laurent dit en effet que: "les

législatures provinciales jouissent également de cette même prérogative royale" qui consiste à pouvoir donner *sans limites* l'argent qui provient des impôts. Voilà l'erreur, soit dit avec respect. Il est certain que donner (the power of the purse) est une prérogative de la Couronne; et l'exercice de cette prérogative ne pose pas de problème dans un Etat unitaire. Mais dans un pays fédéré, le cas est tout autre: il s'agit de savoir qui peut exercer quelle prérogative. Ainsi il est clair qu'une province ne peut pas nommer des ambassadeurs, même si cela constitue une prérogative royale. Il faut donc toujours se reporter à la constitution.

Or, d'après celle-ci, les gouvernements fédéral et provinciaux sont souverains, chacun dans sa sphère. "Within these limits (of sec. 92) the local legislature is supreme, and has the same authority as the Imperial Parliament, or the Parliamant of the Dominion..." (1883-84, 9 A.C. 132). Les différents gouvernements ne doivent donc exercer leur prérogative de donner l'argent provenant des impôts qu'à l'intérieur de leur juridiction propre. Il est probable qu'Ottawa autant que Québec puissent donner un tel argent à des individus, ou à des organismes comme la Croix-Rouge, car il est toujours un aspect de leur être par lequel ils tombent sous la juridiction fédérale (*e.g.* guerre et paix), et un autre sous la provinciale (*e.g.* oeuvres de charité). Mais le cas est tout autre pour les universités, qui d'après M. Saint-Laurent, tombent *exclusivement* sous la juridiction provinciale.

Raisonnons *ab absurdo*. Si par prérogative royale les provinces peuvent donner sans limite, il suit que *le fait même de donner*, quels que soient le but et le donataire, constitue une des fins que les provinces peuvent légitimement poursuivre; donner est une "fin provinciale" au sens où l'entend l'art. 92 (2 et 9) de la Constitution. Cet article, qui permet aux provinces les impôts directs *pour des fins provinciales*, autorise donc les provinces à taxer leurs contribuables afin de donner les deniers perçus (par exemple) à l'administration des postes, au service militaire, au service civil fédéral, aux pénitenciers et au ministère des affaires étrangères. Il suffirait donc que les deux provinces centrales se liguassent ensemble et qu'elles occupassent au maximum le champ des impôts directs, pour acculer à la faillite et à l'impotence le gouvernement fédéral et réduire la constitution à néant.

La théorie de M. Saint-Laurent est donc la négation même du fédéralisme et aboutit à l'anarchie.

Mais en attendant d'y arriver on peut se demander pourquoi le gouvernement fédéral fait si peu, et pourquoi il le fait si tard. Puisqu'il a le droit de donner comme il veut, puisque donner est un *Dominion purpose* (au sens où l'entendait Lord Phillimore), comment justifier qu'à même un budget de cinq milliards et un surplus de centaines de millions, il ne trouve qu'un petit seize millions pour les universités? Puisque le Conseil national des recherches a pour fonctions de développer la recherche scientifique au Canada, d'où vient que le fédéral n'a dépensé que vingt-cinq millions depuis quarante ans? Puisque le fédéral veut se tenir responsable pour le programme de la santé nationale, d'où vient qu'il n'ait dépensé que quatre millions en huit ans?

Allons, messieurs les fédéraux, un petit seize millions pour les universités auxquelles vous prétendez attacher tant d'importance, c'est une plaisanterie, c'est un plat de lentilles, non? Et puisque vos droits de donner sont illimités, vous pourriez aussi faire des octrois aux fonctionnaires provinciaux qui sont mal payés. Inversement les Etats provinciaux pourraient donner des boni aux fonctionnaires fédéraux qui feraient preuve de bilinguisme. Ainsi chacun se mêlerait des affaires des autres, les citoyens mécontents de leur gouvernement provincial iraient à Ottawa chercher remède, et vice versa.

De la sorte le parti de M. Saint-Laurent aurait réussi à abolir les deux principes les plus fondamentaux de notre constitution, à savoir que "no provincial Legislature could use its special powers as an indirect means of destroying powers given by the parliament of Canada" (1921-2 A.C. 91), et que "the Parliament of Canada could not exercise its powers of taxation so as to destroy the capacity of officials lawfully appointed by the province" (1924 A.C. 1006).

Il faudrait que nos universités eussent bien faim pour souscrire aux théories du fédéralisme proposées par M. Saint-Laurent.

7 — L'argument de la faim.

"Nous n'avons pas le droit d'attendre, écrit Pierre Dansereau, le besoin est trop urgent." Et le docteur Robillard ajoute: "L'affamé regarde-t-il la couleur de la main qui lui donne du pain?" (*Vrai,* 3 nov. 1956.) C'est au fond l'argument aussi de Vianney Décarie: la défense de la culture canadienne d'expres-

sion française exige que les octrois soient acceptés par les universités "dont les besoins crèvent les yeux". (*Le Devoir*, 24 nov.) Et de Mgr Lussier: "Les universités... du Québec ont grand besoin d'assistance." (*Le Devoir*, 15 nov.)

A vrai dire c'est un argument émouvant. Jugerai-je un homme qui a faim? Et à quelles normes me reporterai-je? Celui qui meurt de faim a le droit de s'emparer de nourriture où qu'il la trouve, sans égard au droit de propriété. De même, les raffinements de la science politique ou constitutionnelle ne sont-ils pas de trop quand une culture à l'agonie se trouve soudain devant ce qui peut la sauver?

En réponse, qu'il me soit permis de distinguer entre les hommes et la culture. J'honore sincèrement les hommes qui ont fait carrière d'enseigner — au prix de quelles misères, Dieu et leur famille le savent — dans une société qui n'a cessé de leur témoigner son mépris et souvent son hostilité; et je comprends parfaitement qu'ils aient une réaction favorable devant un mécène qui se découvre soudain des égards pour l'enseignement supérieur. Mais enfin il ne saurait évidemment pas être question de faim au sens littéral. Car, sauf erreur, les professeurs Angers, Minville et Brunet qui condamnent les octrois n'ont pas plus fait fortune que quiconque à enseigner.

Il s'agirait donc "d'une culture à l'agonie". Mais ne faudrait-il pas plutôt parler de suicide? Car du point de vue juridique l'enseignement relève strictement du gouvernement de Québec; et du point de vue démocratique ce gouvernement relève entièrement de ce vaillant peuple, dont la valeur de foi trempée dans les grandes eaux du Saint-Laurent, piam, piam... C'est-à-dire que si l'enseignement est bafoué et l'esprit humilié dans notre brave province cela dépend très exactement de ceux qui y vivent. Dans ces conditions, aller crier famine auprès du fédéral, pour qu'il nous secoure à même l'argent de nos propres impôts, est précisément ce qu'il ne faut pas faire. Car ce serait encore une fois nous défiler devant nos responsabilités en tant que citoyens d'un Etat (provincial) dont relève l'enseignement. C'est par un paternalisme inconscient mais non moins spécieux que notre intelligentsia veut sauver la culture canadienne d'expression française, sans d'abord convaincre de la nécessité de l'opération le peuple porteur de notre culture, et de qui dépendent les élections provinciales.

Il y a deux années et demie, des centrales ouvrières se sont demandé s'il ne fallait pas requérir du gouvernement fédé-

ral le désaveu des néfastes bills 19 et 20. Pis que la famine, ces bills signifiaient l'assassinat de certaines unions, dont l'admirable Alliance des professeurs de Montréal. Après mûre délibération, ces centrales ont opté pour la négative: elles n'iraient pas à Ottawa demander — tel que le permet la constitution — le rappel de lois votées par les députés québécois. En authentiques démocrates ,les syndiqués ont compris que le remède était politique et qu'il était en eux: mettre au pouvoir des députés et un gouvernement moins anti-ouvrier, tout autre procédé ne faisant que déplacer le problème et retarder les échéances où le peuple prendrait en mains ses propres destinées.

Je me demande si les intellectuels en général et les universitaires en particuulier ont la même conscience de leurs responsabilités et le même courage pour y faire face. Madame Françoise Lavigne expliquait par le dégoût le fait que parmi les universitaires "il ne s'en trouve aucun pour faire ce qui serait le procès de la société qui les ignore ou les méprise". *(Le Devoir*, 23 novembre 1956.) Mais si les syndiqués avaient eu la même délicate pudeur, il y a belle lurette qu'ils auraient perdu tout vestige de liberté.

Il faut se battre, que diable! Si le péril à la culture est tellement grand qu'il vous justifie d'ignorer la constitution, ignorez plutôt la loi: faites la grève, refusez de payer vos impôts, ou mieux encore, exigez du fédéral un dégrèvement d'impôts applicable aux seuls pofesseurs d'université. (On verra bien si M. Saint-Laurent tient à ce point à la culture qu'il serait prêt à affronter le reste des contribuables avec de tels budgets de faveur! Pourtant ils seraient bien constitutionnels.) Faire des déclarations c'est toujours un commencement, et c'est dans ce sens que je m'explique le surprenant communiqué des six professeurs de sciences sociales qui fissurèrent enfin le monolithe idéologique de leur faculté. (*Le Devoir*, 29 nov.) Mais il faudra aussi agir, rédiger des articles, monter sur les hustings, faire — eh! oui — de l'action politique. Si les partis d'opposition ne font pas l'affaire, il y a toujours le Rassemblement!

Car la démocratie a sa logique, et la liberté ses exigences. Un nombre grandissant d'universitaires semble le comprendre, et je les en admire. Mais il faut reconnaître que le phénomène est plutôt récent et encore hésitant. Je ne crains pas de me tromper en affirmant que depuis nombre d'années, les syndicats, et la C.T.C.C. en particulier par ses mémoires au gouvernement et

dans ses écoles ouvrières, a fait plus que les professeurs (5) pour saisir l'opinion publique des urgents problèmes relatifs a l'enseignement à tous les niveaux.

Pour tout dire, je trouve que même dans leurs jugements sapientiels, nos intellectuels introduisent trop d'éléments prudentiels. Ainsi, aux journées de l'Institut des Affaires publiques sur l'éducation, en septembre dernier, il n'est pas un des orateurs officiels qui ne se soit mis le cran d'arrêt dès le départ. Pas un qui ait préconisé sans équivoque l'enseignement gratuit à tous les niveaux, et le pré-salaire. Pas un qui ait proposé la nomination de présidents d'université laïcs. Pas un, qui ait proposé de briser le monopole cléricale sur l'enseignement secondaire. Pas même un (quoi qu'en dise *Notre Temps)* qui ait proposé un ministère de l'éducation.

Sauf erreur, il a fallu un type comme Roger Duhamel (qui ne passe pas précisément pour être de l'avant-garde) pour affirmer que le titre de Monseigneur n'était pas nécessairement un certificat de pédagogie. Il a fallu un nationaliste comme Michel Brunet pour écrire que "la première réforme qui s'impose,... c'est l'établissement immédiat d'un véritable ministère de l'Education." (Dans *Alerte*, organe des sociétés Saint Jean Baptiste, octobre 1956, p. 232. Mais tout l'article est d'une grande valeur, et d'un grand courage — puisqu'il est détestablement de mode de féliciter de leur courage les gens qui pensent simplement par eux-mêmes.)

Au chapitre des octrois, il a fallu la Ligue d'action nationale pour démasquer l'hypocrisie du gouvernement central qui donne l'argent des impôts aux universités (ce que la constitution défend) et qui refuse de secourir les écoles minoritaires (ce à quoi la constitution l'oblige). (*Le Devoir*, 19 nov.) Il a fallu le père Arès pour signaler que "le débat sur les universités n'est qu'un épisode dans le conflit qui oppose, depuis dix ans, Ottawa et Québec, et dont l'enjeu est l'avenir du fédéralisme canadien".

---

(5) C'est aussi l'avis de M. Esdras Minville: "On peut se demander ce que les universités ont fait pour éclairer le gouvernement, l'inciter à mettre en oeuvre une politique compréhensive de l'enseignement". (**Le Devoir**, 19 nov.) On peut se le demander... Mais, au fait, M. Minville n'est-il pas directeur d'une école et doyen d'une faculté depuis nombre d'années? Il répond pourtant: "Nos institutions d'enseignement se sont enfermées jusqu'ici dans le plus complet silence comme si le fonctionnement de la vie commune leur était indifférent." Il déplore aussi "l'inexistence dans la province d'une pensée politique." Mais par quel hasard la faculté dont il est doyen elle-elle toujours privée de sa section "sciences politiques"?

(*Relations*, déc. 1956.) (Avant de répondre: lapalissade, chacun ferait bien de s'examiner pour voir s'il n'a pas adopté — sur la question des octrois, et sur celle de la déductibilité de l'impôt provincial — deux positions contradictoires. Car enfin si la formule de la déductibilité était bonne il y a trois ans, n'est-elle pas toujours une solution d'équité pour les contribuables des provinces qui refuseraient les octrois aux universités?)

Décidément les nationalistes finiront par m'étonner! Mais pour le moment, je dois déclarer en toute loyauté que je ne suis pas du tout d'accord avec les mobiles qui conduisent la plupart d'entre eux à rejeter les octrois. Ils semblent encore croire à quelque noire conspiration ourdie par Ottawa contre la foi, la langue, les droits... Ils sont contre, parce qu'ils ont toujours été contre tout. Contre les pensions de vieillesse, contre l'assurance-chômage, contre les allocations familiales, contre les ententes fiscales, contre l'assurance-maladie, contre l'Office national du film, contre la Radio et la télévision d'Etat, bref — comme ils disent — contre l'argent anglais et protestant.

Vous allez voir: l'Etat fédéral se prépare toujours (depuis 1919!) à nous donner l'assurance-maladie; quand ce sera tout fait, les nationalistes vont protester que cela relevait de l'Etat provincial. Mais pensez-vous qu'en attendant ils réclament que celui-ci agisse au plus tôt pour enrayer des malheurs criants? Point: ils disent que l'Etat n'a rien à voir dans les questions de santé et qu'elles devraient être le souci des "corps intermédiaires".

Mais alors de quoi se mettent-ils en peine dans le cas des octrois universitaires? M. Saint-Laurent leur en offre du corporatisme: la Conférence nationale des Universités canadiennes qui doit distribuer les octrois n'est-elle pas un "corps intermédiaire"? En vérité, ils se mettent en peine de ce qu'ils sont contre l'intervention de l'Etat dans tous les domaines: éducation, sécurité sociale, bien-être familial, stabilité économique, ressources naturelles, entreprise privée, habitation, santé, etc. Ils croient être contre le socialisme; mais, à une époque où un Etat fort et démocratique est le seul régulateur acceptable d'une société puissamment industrialisée, ils sont tout simplement contre les réformes et le progrès. Tout ça, au nom de foutaises (sauf le respect que je dois au révérend père Ledit, s.j.) qui s'appellent leurs interprétations personnelles et fantaisistes de la doctrine sociale de l'Eglise.

Peu importe les enseignements de saint Augustin à l'effet que l'éducation est une fonction de la société et relève en tant que telle de la collectivité. Au Canada français, pour des raisons

historiques que le professeur Brunet résume admirablement (*loc. cit.*), l'enseignement est devenu la propriété privée des clercs et n'a relevé que d'eux. — Depuis 1867, cet état de choses n'avait plus de raison d'être puisque le gouvernement provincial — composé d'une forte majorité de catholiques canadiens-français — devenait constitutionnellement responsable de l'enseignement: l'Eglise pouvait cesser ses fonctions de suppléance et rendre à César ses droits avec ses obligations, puisqu'en l'occurence l'Etat démocratique était, en même temps et par la force des choses, catholiques.

Mais néanmoins les clercs — toujours oublieux que l'Eglise c'est aussi les laïcs — ont préféré conserver l'enseignement comme leur patrimoine privé: ils aimaient mieux aller négocier des subventions parcimonieuses derrière des portes closes, que de voir discuter les besoins de l'enseignement devant l'Assemblée législative.

Conséquence: les citoyens se sont désintéressés du sujet, et les politiciens n'ont jamais eu à y songer, sauf en fonction de leurs caisses électorales... Or depuis quelques années (à vrai dire, depuis que les Sulpiciens se sont fait laver dans le *crash* des tramways de Détroit), les difficultés financières ont frelaté gravement l'enseignement que les clercs sont en mesure de dispenser. Ceux-ci ont donc dû multiplier leurs pélerinages secrets chez les politiciens, en conséquence de quoi ces derniers purent désormais se permettre de tenir la dragée haute: on voit ainsi l'Evêque d'un diocèse du Québec subir sans protester l'humiliation d'émarger aux comptes publics comme... fournisseur! (6)

Et c'est pourquoi les clercs tombant victimes des pratiques secrètes de l'anti-démocratisme qu'ils avaient eux-mêmes inventées — commencent maintenant à réclamer cette formule magique: les octrois statutaires. — Or M. Duplessis avait parfaitement raison de leur répondre: "Tous les octrois sont basés sur des statuts" (*Le Devoir,* 21 nov. 1956), ce qui souligne une fois de plus la confusion et l'incompétence que nous apportons à la discussion des problèmes politiques.

Au fond, on sait bien ce que les clercs veulent (et je ne mets ici nullement en doute l'intégrité et la générosité de leur administration, mais son caractère démocratique) ce serait que "leurs" maisons d'enseignement reçoivent automatiquement et périodiquement de l'Etat des sommes rondelettes, sans que les

---

(6) Voir **Les comptes publics** de la province de Québec, entre autres pour l'exercice clos le 31 mars 1952, p. 47.

Parlements aient le moindre droit de regard sur l'utilisation de cet agent des contribuables. Il n'est donc pas étonnant que la hiérarchie québécoise ait apparu hésitante devant les octrois fédéraux et comme tentée par eux. Il est vrai que cela viendrait d'un Etat anglais et protestant, mais par ailleurs quelle aubaine: le fédéral offre de l'argent ni vu ni connu, automatique, en comptant les têtes, et il reconnait en même temps son incompétence constitutionnelle à légiférer sur l'emploi subséquent de cet argent.

N'est-ce pas dans ce contexte qu'il faut lire la déclaration d'un recteur d'ailleurs bien sympathique quand il défend la liberté universitaire, Mgr Lussier? "Nous souffrons actuellement d'être d'apparence politique... Les premiers responsables de l'éducation ,ce sont les parents... La fin ultime de l'éducation n'est pas laissée au jugement personnel... L'Eglise, en matière d'enseignement religieux, de sauvegarde de la religion, est absolument la seule autorité compétente. Dans les autres matières, dans la mesure où elle les juge liées aux fins précédentes, l'Eglise affirme encore sa compétence... Cette philosophie de l'éducation reconnaît à l'Etat juridiction en certains domaines; mais en ce qui regarde la responsabilité des parents, elle reconnaît à l'Etat seulement un rôle supplétif et un rôle d'aide; en ce qui regarde l'Eglise, un Etat composé en majorité de citoyens catholiques doit faciliter à l'Eglise l'accomplissement de sa mission." (*Le Devoir*, 15 nov.)

J'avoue ne pas voir très clairement ce qu'il reste à faire à l'Etat, mais il semble bien que ce ne soit pas grand'chose à part donner de l'argent, les yeux fermés. Dans ces conditions il n'est pas de raison pour que l'Etat en donne largement, ni pour que les contribuables fassent les frais d'institutions dont on persiste à dire qu'elles ne les regardent pas. (7) L'"Eglise" continuera son rôle de suppléance et l'éducation à tous les niveaux achèvera tranquillement de mourir de famine.

x x x

Je n'accepte donc pas les attitudes québécoises "officielles" à propos d'enseignement. Mais je n'en rejette pas moins tous les arguments — et singulièrement ceux de M. Saint-Laurent — en faveur des octrois fédéraux aux universités.

Quid ergo? dirait mon ami Jean-Charles.

---

(7) Elles les regardent si peu qu'apparemment les gouverneurs (dont plusieurs laïcs, dirait Me Perrault) de l'Université de Montréal ne croient pas devoir condescendre à informer le public de l'utilisation faite de la dizaine de millions de dollars souscrite par le public il y a quelques années.

Il reste un aspect de l'argument "*power of the purse*" dont personne n'a parlé et que je n'ai pas examiné. En effet j'ai plaidé la nocivité pour le fédéralisme de théories (8) qui permettraient au fédéral ou aux provinces de donner, en dehors de leur compétence législative, *l'argent perçu des contribuables*. Mais il reste que ces gouvernements peuvent avoir dans leurs coffres d'*autres deniers que ceux des impôts*: ceux provenant du domaine public, des prises de guerre, des profits des compagnies de la Couronne, des bénéfices d'opérations de la Banque du Canada, etc. Aucune théorie du fédéralisme ne peut évidemment empêcher un gouvernement de donner ces argents comme il l'entend. Il est comme le détenteur privé de cette richesse, puisque l'acte par lequel il en est devenu propriétaire ne diminue pas spécifiquement la part de la capacité taxable qui appartient aux autres gouvernements. Cet acte ne porte nullement atteinte à l'autonomie financière de ces autres gouvernements et ne peut d'aucune manière être assimilé à un droit de regard sur leurs affaires.

Il ne saurait donc pas être question d'empiètement dans l'acte de prélever ces fonds. Quant à la façon de les dépenser, seuls les électeurs du gouvernement donateur sont qualifiés pour juger si cela a été fait à bon escient. En ce qui concerne les électeurs des gouvernements-donataires, ils auront seulement à apprécier si leurs gouvernements ont été sages d'accepter ou pas. Les principes fédératifs ne sont nullement mis en cause.

Cependant il faut noter en pratique que la richesse "privée" d'un gouvernement ne se distingue plus de l'argent des impôts, une fois qu'elleest tombée dans le fonds du revenu consolidé. Il est donc impossible de savoir en pratique quel argent on peut donner sans limites, et quel pas. Et même si l'on pouvait le savoir, cela serait sans importance dans le cas d'un gouvernement qui, par voie de socialisation ou par truchement de compagnies de la Couronne, remplirait ses coffrets de quantités illimitées d'argent "privé". Car alors il pourrait faire des dons sans limite...

Voici donc contournée en trois courts paragraphes la longue argumentation élaborée contre la théorie de M. Saint-Laurent. Il appert qu'un gouvernement peut donner comme il veut — même dans des domaines qui relèvent d'autres gouverne-

---

(8) C'est d'ailleurs contre ces théories qu'est dressée la seule argumentation sérieuse de M. Duplessis. Il a déclaré, le 19 octobre 1956: "Lorsque le gouvernement fédéral perçoit des taxes pour... des fins qui tombent sous la juridiction provinciale, il va au delà de son champ d'action et de son champ particulier de taxation."

ments — à condition que ce soit son propre argent, et non de l'argent pris dans la poche des contribuables de ces autres gouvernements. Si des lecteurs ont eu la patience de me suivre jusqu'ici, ils pourraient bien dire: "Nous voilà bien avancés!"

Mais nous le sommes en vérité. Car nous avons découvert que même la réfutation la plus scrupuleuse de toute l'argumentation avancée en faveur des octrois, laisse encore subsister *une* raison qui permette au fédéral de donner et aux provinces d'accepter les octrois aux universités. Cette ultime raison est la pierre de touche de tout le système. D'une part, si on tente de la réfuter, on paralyse complètement l'Etat moderne. D'autre part, si on en exagère la portée, on détruit la notion même de fédéralisme.

En effet, d'une part, comment empêcher que les Etats central et provinciaux aient dans leurs coffres de l'argent "privé"? Il faudrait instaurer le libéralisme le plus conceptuel, remettre à l'entreprise privée l'exploitation des postes, des pompiers, du réseau routier, de l'Hydro, de la commission des liqueurs, de la Banque du Canada, etc. Et même alors il resterait les opérations ressortissant au domaine public: vente des ressources naturelles, des pêcheries maritimes, etc. Comment aussi empêcher des Etats de donner à leur gré leur argent "privé", sans réduire à néant les obligations chrétiennes d'entr'aide et de miséricorde?

Mais d'autre part, si un gouvernement fédéral ou des gouvernements provinciaux décidaient de se prévaloir avec excès de leur droit constitutionnel de donner des fonds "privés" en dehors de leur juridiction, ils ruineraient à coup sûr et le système fédéral, et le citoyen. En effet, résolus de financer leurs excès avec des argents "privés" plutôt qu'avec celui des impôts, de tels gouvernements s'engageraient dans une course d'étatisation à outrance, chacun tentant de s'enrichir aux dépens des autres afin d'empêcher que les autres ne s'enrichissent aux siens. Piètre consolation pour les citoyens de se voir "scalpés" en tant que consommateurs plutôt que contribuables!

Clairement, il est impossible de départager rigoureusement et adéquatement entre le fédéral et les provinces l'ensemble des richesses et des ressources fiscales à la disposition d'une partie ou l'autre de l'Etat souverain. C'est le même pays qui est gouverné par les autorités centrales et l'ensemble des provinciales. Ce sont les mêmes contribuables qui sont sollicités par les deux niveaux de gouvernements; les mêmes consommateurs qui en dépendent. Conséquemment, toute tentative de compartimenter trop étanchement les "zones d'influence" ou le gousset des citoyens conduit à l'absurde. Trop de logique aboutit dans un

sens à l'isolationisme logomachique et à la désolation spirituelle où le nationalisme patenté cherche à nous emmurer; et dans l'autre sens, à un centralisme forcené et totalitarisant, où démocratie et culture prériront. Les issues de cette logique sont, ou bien le séparatisme, ou bien l'Etat unitaire; les étapes: l'étranglement financier, le désaveu répété par Ottawa des lois provinciales, la guerre civile.

Il serait donc vain de fuir ses responsabilités et de s'en remettre uniquement aux tribunaux pour débrouiller ces problèmes. Il est des régions où les tribunaux eux-mêmes ne peuvent nous éclairer: si clair que devienne le droit, les fondements derniers du fédéralisme ne peuvent reposer que sur la collaboration; les tensions doivent être créatrices, — à peine de détruire notre pays. Pour éviter cette éventualité, il est donc indispensable de déborder les limites de la logique et de la loi: il faut à tout prix entrer dans le domaine de l'appréciation morale et de la bonne foi.

x x x

En résumé, on peut affirmer que donner avec modération, même en dehors de sa juridiction, est permis. Mais la nature de la donation doit être telle que le bénéficiaire n'ait pas lieu de soupçonner qu'on lui fait la charité avec son propre bien. Or comment empêcher de tels soupçons au Canada, où le gouvernement central occupe une énorme proportion du champ de taxation qu'il possède en commun avec les provinces, et où d'autre part il donne avec régularité et système en dehors de sa juridiction?

Il me reste à tirer quelques conclusions pratiques de cette longue argumentation.

1 — *Le gouvernement fédéral.*

En offrant des octrois aux universités, le gouvernement fédéral aurait pu poser un geste d'entr'aide constitutionnellement acceptable.

Mais il a erré en rattachant son geste à une conception de la fiscalité incompatible avec un fédéralisme harmonieux. On se souvient à quelles iniquités pour l'autonomie provinciale aboutirent naguère les ententes fiscales de la première manière. Or il est certain que les fédéraux n'ont pas encore suffisamment démontré leur sollicitude à l'égard des provinces, pour que celles-ci puissent oublier leurs classiques: *Timeo Danaos et dona ferentes.* C'est insultant pour les provinces de se voir offrir des cadeaux avec ce que M. Saint-Laurent leur dit être l'ar-

gent de leurs propres contribuables. Et cela est néfaste pour les principes de la démocratie représentative.

D'ailleurs, même si le fédéral prétendait maintenant que *cet* argent des octrois est "privé", sa richesse cossue resterait inadmissible dans un système fédératif où les provinces et les municipalités doivent précisément leur indigence aux conceptions fiscales fédérales.

Il faut donc que le fédéral s'ingénie à reviser ses pratiques fiscales de sorte que les provinces et les municipalités aient accès à une part de capacité taxable suffisamment grande pour pouvoir rencontrer leurs obligations.

Tant que ce ne sera pas fait, nous serons en droit de soupçonner que les cadeaux du fédéral sont entachés de mauvaise foi. Et de nous le rappeler en temps d'élections.

2 — *Les universités.*

Elles auraient pu accepter les octrois fédéraux, si elles avaient d'abord obtenu de M. Saint-Laurent la rectification des conceptions qui les avaient inspirés (9).

Les universitaires sont aussi électeurs, et des électeurs influents. S'ils l'avaient un peu mieux compris, ils auraient pu à la fois bénéficier des octrois et faire accepter par le fédéral des théories plus saines sur la fiscalité fédéraliste.

Alors M. Duplessis aurait été acculé par sa propre logique autonomiste, à passer une loi pour rendre les universités inhabiles à être les donataires du fédéral. La discussion de pareille loi à la Législature aurait empêché l'opposition libérale de reprendre ses faux-fuyants du 20 novembre. Ainsi les électeurs auraient fait un pas de plus vers la maturation, et les universités vers le sens des responsabilités.

Mais il semble d'ores et déjà avéré que des négociations secrètes auront convaincu toutes les universités québécoises de rejeter les octrois. En soi, cela n'est pas funeste; car, par une clause dont j'admire l'astuce, les octrois non réclamés ne sont pas perdus: ils s'accumuleront jusqu'à ce qu'un jour la magnitude des sommes offertes fasse mesurer à notre électorat québécois le plein poids d'une centralisation rappace, opposée seulement par un autonomisme verbal.

Par contre tout sera perdu si les autorités universitaires se calfeutrent de diplomatie secrète et de *combinazione*, comme

(9) L'argument de Mgr Lussier qui consiste à utiliser les octrois seulement "pour des dépenses capitales" semble représenter une tentative louable de qualifier "l'absolutisme" du donateur. (**Le Devoir,** 15 nov. 1956.) Dommage que le recteur ait choisi un argument si spécieux sur le plan constitutionnel.

elles ont commencé de le faire. Le peuple sera un peu plus ignorant des besoins de l'éducation, les universités sombreront dans de nouvelles servitudes, et les politiciens d'Ottawa et de Québec continueront à jouer au *foot-ball* avec la constitution.

C'est donc à présent que le peuple peut voir de quoi les universitaires, les recteurs magnifiques, et les chanceliers sont faits: que *publiquement* ils donnent trois ans au gouvernement dit d'Union Nationale pour dresser et mettre en bonne marche un plan permettant aux universités d'assumer — en dehors des tracasseries de la politicaillerie — leurs obligations culturelles, scientifiques et financières; si M. Duplessis n'accepte pas la mise en demeure et ses échéances, — qu'ils se mettent en frais de le débarquer du pouvoir. Qu'ils tiennent aussi le même langage à M. Saint-Laurent, sur le sujet de ses conceptions fiscales; et qu'ils le menacent des mêmes sanctions.

Ils n'auront pas notre respect à moins.

3 — *Le gouvernement provincial.*

Ce n'est pas l'autonomisme du gouvernement provincial que nous réprouvons, c'est l'aspect purement négatif et bassement partisan de cet autonomisme. Que M. Duplessis entreprenne de mettre sur pied une administration qui rivalisera d'efficacité et de probité avec la fédérale, et nous verrons là une rivalité de bon aloi. Qu'il donne aux universités et à tout le système scolaire les moyens de remplir leur rôle. Que par la munificence provinciale dans ce domaine, il rende insignifiants (et acceptables par le fait même) les octrois fédéraux. Qu'il oppose des alternatives constructives, plutôt que des refus, aux attitudes fédérales concernant la fiscalité et les octrois. Que par sa compétence et sa bonne foi, il mette le fédéral sur la défensive dans ces questions; qu'il ait même recours à la fantaisie s'il le faut.(10)

Mais ce sont là voeux de Nouvel An, et aussi futiles. M. Duplessis croit que nous avons le peuple le plus fin, le meilleur système d'éducation et le meilleur gouvernement, au monde. Et le plus grand premier ministre provincial depuis la Confédération.

Pierre Elliott TRUDEAU

---

(10) Dans **Vrai,** 11 déc. 1954, je suggérais à M. Duplessis une technique pour empêcher que la province soit perdante à chaque fois qu'elle refuse de participer aux largesses fédérales (octrois aux universités, à la route trans-Canada, etc.)

Réflexions sur l'état de siège

(de Jean Desprez à M. Duplessis)

> On nous traite comme nous aimons être traités: nous haïssons la vérité, on nous la cache; nous voulons être flattés, on nous flatte; nous aimons à être trompés, on nous trompe.
>
> **Pascal.**

L'événement le plus banal dissimule sous l'écorce de l'apparence une signification profonde.

En écoutant par exemple, l'automne dernier, Madame Jean Desprez à la télémission **Prise de Bec**, on pouvait croire, au premier abord, qu'il s'agissait d'une erreur grossière sur la personne, c'est-à-dire tout bonnement d'une femme qui se prenait pour "le Théâtre". C'est Rostand qui nous revenait en mémoire et le mauvais comédien Montfleury:

En m'insultant, Monsieur, vous insultez Thalie!

Il fallait se garder pourtant d'en rester à cette impression trop superficielle. Celui qui, au contraire, refusant de s'esbaudir, concentrait son attention sur le personnage, celui-là distinguait bientôt, à travers les "confuses paroles" dont parle Beaudelaire un symbole qui l'observait avec des regards familiers. Madame Desprez cessait d'être Madame Desprez pour devenir Monsieur Duplessis ou le Sanhédrin... Les étroites barrières de l'événement se dissolvaient dans le symbole pour permettre au personnage de rejoindre, ailleurs dans le présent ou très loin dans l'histoire, tous les tenants de la bonne conscience agressive.

— Vous avez dit, Monsieur, que notre spectacle était médiocre. Ce disant, vous attentez au Théâtre, à l'Art, à la Culture. Vous êtes un méchant petit critique acharné contre la Religion de la scène. Je suis votre victime dont vous rêvez de brûler la fille à petit feu sur la place publique de votre méprisable vengeance...

— Deux prêtres ont osé dire que nos moeurs électorales étaient corrompues. C'est une insulte à notre Province, c'est une injustice pour la population honnête et saine de nos villes et nos campagnes, c'est l'acte méprisable de personnes qui s'acharnent à salir leurs compatriotes...

— En déclarant la grève dans mon usine, le syndicat découvre son esprit subversif; il attente à la propriété privée, aux droits de la gérance; il compromet l'existence de l'entreprise canadienne-française...

— Faire savoir par vos articles que nos orphelinats retardent dans leurs méthodes pédagogiques, c'est ternir la réputation de nos communautés religieuses et trahir l'Eglise...

— Jésus est un insulteur du peuple élu, un traître à la patrie juive. Il n'y a pas plus de marchands dans le Temple de Jérusalem que dans celui de Baal. Il y en a même beaucoup moins. Mais ce prophète n'a de sévérité que pour ses frères. Il ne trouve à louer que les Publicains et les Samaritains...

Comme ils se ressemblent, tous ces couplets! C'est qu'ils recouvrent tous la même stratégie compliquée, la même manoeuvre d'auto-justification, le même refus de toute critique, inspiré par un même sentiment de culpabilité. Au risque de choquer, je dirai qu'ils sont l'équivalent spirituel de la tactique attribuée aux Nazis de 1940 qui auraient, dit-on, attaché des enfants à la devanture de leurs chars pour foncer sur les troupes françaises. Madame Desprez attache au sien le Théâtre, Monsieur Duplessis, la Province. — Puis ils avancent, soigneusement dissimulés derrière ces cibles sacrées. Si vous tirez, vous êtes sacrilège: si vous ne tirez pas, vous êtes enfoncé.

x x x

Je nomme ici une femme de Théâtre et un premier ministre mais le phénomène ne se limite hélas! ni à la scène, ni à la politique. Ce type de raisonnement sévit à travers toute notre vie sociale! Ce n'est pas le fait de deux personnes mais de deux cent mille. Et la génération présente ne l'a pas inventé. Quand Jules Fournier affirmait au début du siècle que la littérature canadienne-française n'existait pas, on l'accusait d'insulter à la culture française d'Amérique. Mais on aurait cherché en vain, parmi ses détracteurs, un acheteur de romans canadiens, voire même un simple lecteur.

Le plus curieux, c'est que l'opération réussit presque toujours. Le plus attristant, c'est que des gens, par ailleurs honnêtes et raisonnables, estiment de bonne guerre l'emploi de pareils arguments en polémique ou en politique. Et c'est là le fond du problème. Car il est normal, pour une femme de lettres mise en cause ou un premier ministre en flagrant délit, de recourir à de tels détournements d'attention. MM. Molet, Eden ou Kroutchev brandissent eux aussi la patrie, le salut public et le socialisme pour cacher le sang qui souille leurs mains. Mais grâce à Dieu, l'opinion mondiale ne s'y laisse pas tromper. Tandis qu'au jeu de Mme Desprez ou de M. Duplessis, il semble que nous comptions plus de mouches encore que de miel. Comment expliquer cette jobarderie? Comment surtout nous en guérir?

A la première question il est facile, je crois, d'apporter une réponse. Ecartons les hypothèses méprisantes: nous ne sommes, en gros, ni plus bêtes ni plus intelligents, ni plus malades ni plus sains que les autres groupes humains de notre entourage. Il faut toutefois admettre que nous ne sommes guère rassurés sur notre sort collectif et que de là vient une grande part de notre mal.

Quels sont en effet les peuples qui reçoivent le mieux la critique de leurs propres travers, qui l'accueillent avec le plus de calme et d'objectivité? Sans contredit, ce sont les nations parvenues à maturité et qui jouissent par surcroît d'une prospérité convenable.

Un ami de l'Inde m'expliquait un jour que seuls les peuples riches ont le sens de l'humour et que la susceptibilité des autres varie selon leur insécurité. Une nation menacée ou sur un pied de guerre n'admet plus la critique ni la liberté de parole qu'elle tolère en temps de paix. C'est dans une nation reconnue pour sa maturité politique et sa confiance en soi: l'Angleterre, que nous avons vu récemment, pour la première fois, un Parlement totalement libre de discuter d'une guerre en cours! Et encore ne s'agissait-il que d'une guerre réduite! Dans un conflit plus grave, l'Angleterre aussi bien que la France ou les Etats-Unis retombent au niveau de la susceptibilité la plus chatouilleuse. Tout y devient "sacré"; on y exalte d'un seul bloc, et sans nuances, la mort au champ d'honneur, le cigare de M. Churchill et les dépenses militaires les plus extravagantes.

Or nous, Canadiens français, n'avons jamais proclamé la fin de l'état de siège culturel où nous plaçait, voilà deux siècles, l'invasion anglaise. Dissipée ou non, la menace réelle qui suivit immédiatement la conquête, pèse toujours sur notre esprit. Nous

nous comportons toujours comme un groupe culturel investi de toutes parts, comme une nation en guerre. Il se mêle à tous nos réflexes une dose anormale de peur instinctive. Notre circonspection tient de la méfiance.

Je me rends bien compte que mes trois mots" dissipée ou non" font dresser l'oreille, déjà, à beaucoup de lecteurs. Selon qu'il existe ou non, aujourd'hui encore, une menace sérieuse, ils jugeront que notre nervosité, notre psychologie d'état de siège est sagesse ou folie. Je les entends dire que la crainte est santé devant un danger réel et qu'il faut définir les faits en cause avant de porter jugement.

Acceptons cette exigence.

Je réponds pour ma part qu'on ne peut en rien comparer notre état actuel à celui des 60,000 paysans de la conquête.

Sans doute sommes-nous toujours, et plus que jamais peut-être, en position dangereuse, aventurée. Il tient à la nature même d'une minorité comme la nôtre de vivre difficilement. Non seulement la résistance aux pressions culturelles de la majorité s'avère une dure tâche, mais même l'abandon total et délibéré des particularités qui nous distinguent constituerait pour nous une aventure invraisemblable.

Il faut bien voir toutefois que le danger contemporain n'a presque rien de commun avec la menace de 1760. Il est faux de dire et dangereux de croire "que nous poursuivons toujours la même lutte cotre le même ennemi".

Où sont désormais les adversaires "déclarés" du français et les fanatiques actifs de l'anti-catholicisme? Le pasteur Shield a-t-il des héritiers? Peut-on nommer un seul politicien anglophone qui s'emploie sérieusement à uniformiser la culture canadienne, qui refuse carrément le "fait" français?

Je ne crois pas que l'on puisse répondre affirmativement à aucune de ces questions. Et c'est un signe des temps, car au tournant du siècle elles appelaient toutes des réponses affirmatives.

Il serait naïf, évidemment, de conclure, à la hâte, que tous nos compatriotes de langue anglaise travaillent d'arrache pied à la promotion du Canada français! Trop de positions figées, d'injustices calcifiées empoisonnent encore nos rapports. L'ostracisme en matière scolaire est peut-être le meilleur exemple d'un désordre établi et que rien ne peut encore ébranler.

Il n'en reste pas moins vrai que l'atmosphère s'est dégagée. Elle n'est plus chargée aujourd'hui de l'agressivité féroce et du

mépris actif qui la rendaient irrespirable au tournant du siècle. Nous sommes en présence d'une masse anglophone indifférente à notre sort, uniquement préoccupée du sien propre et trop "pratique" pour employer son temps à nous créer des difficultés. Il lui arrive de s'asseoir sur notre chapeau avec une belle inconscience — c'est-à-dire d'ignorer nos intérêts, voire nos droits, quand ils ne concordent pas avec les siens. Mais il y a tout de même plus qu'une nuance entre le monsieur qui vous marche sur les pieds par inadvertance et le meurtrier qui a juré votre mort!

C'est pourquoi il est exact de dire que l'état de siège a pris fin.

Le nationalisme canadien se trouvant à la hausse, depuis la fin de la dernière guerre, la mode veut même, en milieu canadien anglais, qu'on se réjouisse de voir exister le Canada français et qu'on manifeste à son endroit une curiosité sympathique. Cette sympathie n'est ni aussi répandue ni aussi éclairée que nous la voudrions mais elle sonne tout de même le glas d'une hostilité qu'on a pu croire, à certains moments, incurable. Allons-nous ignorer cette évolution et nous laisser hypnotiser par la bêtise de quelques vieilles femmes ou les toquades d'un employé du rail qui aime trop la Reine?

Si paradoxal que cela soit, nous ne sommes pas très pressés de nous réjouir, à la vue de ces changement. On dirait que nous avons pris goût aux barricades.

Nous nous comportons comme des démobilisés de fraîche date. La nostalgie du combat, de l'ennemi "bien identifié", du coup de feu sans remords ne cesse de nous poursuivre.

La plus évidente manifestation de cet état d'esprit c'est notre politique provinciale.

Le Québec a plus de problèmes internes qu'il n'en peut assumer. Mille tâches urgentes nous sollicitent à la fois. Notre système scolaire est en panne, nos collèges aux abois, nos universités se débattent contre l'étranglement financier. Notre développement industriel nous pose des ultimatums sociaux redoutables, absorbe quatre fois plus d'ingénieurs que nous n'en pouvons former. Nos salaires ont peine à rejoindre ceux des provinces voisines. Et cette liste à peine amorcée des besognes qui nous réclament à l'intérieur pourrait couvrir plusieurs pages. Le Québecois réaliste qui revise sans préjugés notre situation actuelle est forcé de se demander où nous trouverons l'énergie spirituelle et les moyens matériels nécessaires pour affronter tous ces défis de notre évolution présente.

Mais pendant qu'urgent toutes à la fois ces pressantes besignes, de quoi nous parlent les politiciens provinciaux en mal d'élection? Ils évoquent la "menace" communiste, en ayant soin de l'exagérer tellement qu'on se croirait, à les entendre, au bord d'une révolution imminente. Ils combattent l'aide aux pays sous-développés, ils dénoncent "le gouvernement central qui nous arrache notre argent pour le donner aux étrangers par le plan Colombo"; ils affirment, avec M. Duplessis: "Je l'ai dit et le répète: il y a des gens à Ottawa qui veulent la disparition des provinces et de notre langue"[1]. Bref, ils inventent des ennemis. Quand on veut rester en guerre, l'ennemi est un accessoire dont on ne saurait se passer. S'il n'existe pas, il faut donc le créer, le façonner méchant, puissant, acharné. S'il existe en pousses, il faut le montrer forêt. En matière de fédéralisme, par exemple, il ne suffit pas de montrer la réalité de provinces qui n'ont pas nos raisons de vouloir se gouverner elles-mêmes: il faut faire surgir le mythe de "gens" vagues et anonymes mais d'autant plus sinistres et terrifiants. Il faut des "subversifs" par milliers, partout cachés et embusqués, des antéchrists, des voleurs, des destructeurs.

Pourquoi?

Parce qu'il est plus facile de combattre des ennemis fictifs, des dangers exagérés à souhait que de résoudre des problèmes réels. Parce que l'état de siège favorise l'autoritarisme, alors que la paix incline les citoyens à revendiquer leur liberté.

Aussi longtemps donc qu'on nous tient en "alerte" culturelle, la politique au Québec est aisée aux politiciens, leur demande peu d'effort, leur permet de camoufler avec succès corruption et malversations. Mieux encore, elle les dispense de prévoir et de penser.

M. Duplessis s'efforcera-t-il de voter des octrois convenables aux universités, de fonder en droit ses prétentions cinstitutionnelles, de mettre au point une solution qui "tienne l'eau"? En Ontario, il s'y sentirait obligé. Au Québec, pour anéantir la critique, il lui suffira de crier à la trahison devant l'ennemi fédéral:

"'C'est à croire que ces gens-là s'ingénient à discréditer la province pour la vendre à réduction à Ottawa."[1] Le mécanisme

---

(1) **Le Devoir, 21-XI-56.**

(1) M. Duplessis à l'Assemblée — **Le Devoir, 21-XI-56.**

guerrier se trouvant en place, l'électorat dresse les oreilles comme un cheval de bataille et se prépare à punir le traître puis à foncer sur l'ennemi.

Pendant ce temps, nos universités végètent, les gros postes de l'industrie québecoise nous échappent, nos instituteurs sont mal payés. Y pensons-nous? Oui, parfois, entre deux "luttes", mais jamais assez longtemps pour entreprendre une action positive.

Et si M. Duplessis et autres Desprez triomphent à la manoeuvre, remportent les votes, les suffrages et les lauriers, ce n'est ni un hasard ni la marque d'un génie particulier: c'est tout bonnement le signe d'une faiblesse qui nous affecte tous, une faiblesse de l'âme qu'ils savent exploiter.

Nous sommes dupés en effet, non certes parce que nous aimons positivement le mensonge ni la duperie, mais parce que nous trouvons dans l'état de siège un alibi facile et commode. Manquant de courage pour nous regarder bien en face et nous voir tels que nous sommes, nous accueillons d'instinct l'image substitut qui nous détourne du miroir et nous distrait de nous-mêmes. Si nous aimions positivement la vérité, reporterions-nous sans cesse au pouvoir des virtuoses du mensonge pratique?

C'est en ce sens que M. Duplessis et Mme Desprez sont des épiphénomèmes de notre inconscience. Il faut aimer le mensonge rassurant pour croire notre premier ministre quand il affirme: "Je jure que je n'ai jamais eu (en matière d'autonomie), que je n'ai pas et que je n'aurai jamais d'arrière-pensée partisane",[1] ou pour partir, avec Mme Desprez, en croisade contre la critique au lieu de reconnaître qu'Anastasia est une pièce médiocre. Si pénible qu'il soit de le reconnaître, il faut que nous soyons ou bien très ignorants ou bien très froussards pour accepter que l'on nous réconforte à ce prix.

On objectera sans doute que nous ne sommes pas le seul peuple victime d'une telle faiblesse. C'est exact. Mais ne nous leurrons pas: le mal du voisin ne guérit en rien le nôtre. Et pour que "l'insulte à la Province" perde son efficacité de réponse-omnibus à toute critique, c'est nous-mêmes qu'il faudra vacciner d'abord contre la peur et l'insécurité. Nous devrons entraîner nos yeux à voir la réalité, convaincre nos esprits qu'à se cacher son propre mal on en retarde la cure. Bien sûr, il faut autant que

---

(1) **Le Devoir,** 21-XI-56. .

possible laver en famille son linge sale: mais encore faut-il le laver!

J'ai employé tout à l'heure deux grands mots: faiblesse de l'âme. Les relisant, j'en ai reçu moi-même un choc désagréable. Mais plus j'y réfléchis, mieux je me rends compte qu'ils sont justes, qu'il ne saurait être question de les biffer, qu'il faut au contraire les souligner.

Je ne songe ici ni à "notre âme française" ni à "l'âme nationale" mais à l'âme tout court. La crise que nous traversons est avant tout spirituelle et c'est à l'Eglise, c'est aux penseurs chrétiens — clercs et laïques — qu'il faut demander le diagnostic ultime du mal qui atteint jusqu'à nos racines les plus profondes.

"C'est sans doute un mal d'être plein de défauts, écrit Pascal: mais c'est encore un plus grand mal d'en être plein et de ne les vouloir pas reconnaître, puisque c'est y ajouter encore celui d'une illusion volontaire."(1)

Et encore:

"Il faut se connaître soi-même: quand cela ne servirait pas à trouver le vrai, cela au moins sert à régler sa vie, et il n'y a rien de plus juste."(2)

Ce que Pascal reprend en ses mots propres, c'est la plus ancienne ligne de pensée du christianisme, c'est la Bible et saint Augustin, ce sont tous les Pères de l'Eglise. Saint Bernard accorde une telle importance à la connaissance de soi qu'il intègre l'Oracle de Delphes à la révélation: "C'est du Ciel, enseigne-t-il à ses moines, que nous vient ce conseil: connais-toi toi-même, ô homme! N'avez-vous pas remarqué en efet, que c'est le langage que l'Epoux tient à l'Epouse, dans le Cantique des Cantiques, lorsqu'il lui dit: "Si tu ne te connais pas, ô belle entre les femmes, sors et va-t-en".(3)

Mais cette tradition fondamentale, essentielle, nous l'oublions volontiers au profit de "nos traditions". **Faiblesse de l'âme**: le mot est-il trop fort pour désigner une complaisance qui permet au premier politicien venu de nous mentir effrontément sur nous-mêmes pourvu qu'il s'enveloppe du drapeau fleur de lysé et qu'il crie "au loup" fédéral?

---

(1) **Les Pensées.** Ch. II (4).

(2) **Préface** à la Partie I des **Pensées.**

(3) **Oeuvres de St-Bernard.** Tome I, p. 87 (Aubier).

Il est bien difficile de ne pas voir que notre marasme politique est intimement lié à la crise religieuse dans laquelle nous sommes entrés depuis longtemps déjà. Comment, à quelle école réapprendrons-nous le respect de la Vérité? Qui nous redonnera la force de renoncer à la drogue du mensonge rassurant? Où retrouverons-nous le courage de tourner nos regards vers nous-mêmes, de nous regarder en face et de renoncer aux alibis faciles des "ennemis" mythiques?

Je crois pour ma part que c'est aux sources vivantes du christianisme. Non certes qu'il faille attendre des hommes d'Eglise notre salut politique, assuré directement par je ne sais quelle intervention de dernier recours. Nous n'avons, on le sait, pas la moindre sympathie pour ce type de confusion entre le spirituel et le temporel. Mais ce que le chrétien trouve à la source ecclésiale, c'est le défi constant de la perfection à poursuivre, c'est le culte de la vérité, c'est enfin un climat spirituel où la peur n'a plus de sens, où notre vrai visage ne saurait nous effrayer.

Gérard **PELLETIER**

Et moi

J'habite une île froide que personne n'a rejoint

Une île dont les herbes aux frontières de la nuit
brûlent comme des torches funèbres d'incessance

Une île dont les pierres se taisent d'inertie
au colloque agité du sable avec le vent

Une île où les arbres n'ont jamais vu de fleurs
où les seules taches de couleur
pourrissent sans hâte sous les fougères

J'habite une île
que le vent a voulu ramer dans l'ailleurs
au matin des mouettes maraudeuses en joie
pour le rite des courbes

Un grand tombeau d'île
qui s'anime à midi et gémit
comme un bateau perdu
au premier front des brumes

J'habite une île vouée
aux lèchements des mers
qui défigurent ses anciennes baies
en pointes échiquées
à grands coups de vagues rapaces

Mais une île
qu'un bras de terre sous-marin et tenace
a convié de tout temps
au dépassement des mers
pour des confins d'empire

Et femme et libre

Je viendrai au soir
indifférent de vent de soleil
et de présages gris

Mais un soir d'odeurs
sevrées jusqu'aux racines

Je viendrai le front ceint
d'un cordon en lumière
tirant derrière mon île
comme un grand oiseau blanc
répudié et soumis

Et je te dirai
sans vergogne ni phrases
les mots graves d'une histoire

Je viendrai les mains
parallèles à mes reins
la nuque dépliée
le front nu

Tes yeux n'habiteront
ni masques ni bijoux
ni ciselage faux
que mes yeux d'eau puisée
à même mon visage
que ma bouche calme
et bouche et fleur
que mes mains chaudes
et mains et chair
que mes pieds épongés
de glèbe d'humus et de poussière
mes pieds encore fumants
de l'entaille des routes

Et comme une barque
qui revient de la mer
pour confronter sur le sable
les anciennes marées
aux vagues des demains neufs

Je serai attentive aux enlignements des jours

Et tu sauras
qu'une femme en moi
est debout dans tes yeux

Et femme et libre

Et toi

Navigateur de ton canot d'images
les cuisses collées aux rondeurs de l'écorce
Les deux mains nouées au bras de l'aviron
Tu puiseras de rythme
Le secret des eaux noires au détour du golfe
A l'heure brune où nait
L'ineffable colloque des lignes
Du sillon le plus plat au plus debout des ombres

Louise JOUBERT

Document

Conscience ouvrière

N.D.L.R.

Voici une ébauche d'article que nous reproduisons intégralement et qui a été préparé en vue d'être publié dans le journal local d'un des grands chantiers miniers de l'est de la province. Il a été écrit par un des travailleurs de la mine, en même temps un des principaux officiers de son union locale. Nous le reproduisons à l'état d'ébauche, tel qu'il nous est parvenu. L'article est daté du 20 mai 1955.

Comme on le voit, l'article a pour premier but d'encourager les travailleurs de la mine à se joindre à leur union. Son contenu nous a cependant semblé en faire un document d'une portée beaucoup plus générale.

A envisager l'ignorance crasse de quelques contre-propagandistes de l'Union et l'indifférence coupable de tant d'autres; la situation actuelle, je l'avoue, n'est pas des plus encourageantes.

Je comprends avec vous, qu'un travailleur qui travaille neuf heures par jour et même davantage a peu de temps à lui-même, à voir à ses affaires et qu'en justice, il devrait y avoir des organismes quelconques pour s'en occuper.

Oui, vous êtes des travailleurs qui ne travaillez pas pour vivre, mais qui vivez pour travailler. Voilà ce que vous êtes dans cette société d'aujourd'hui.

Vous avez dépeint sur vos visages, ce vieux dicton trop cher aux Canadiens "Patience et longueur de temps valent mieux que force et que rage". Allons, tout s'arrangera, on en sortira, on s'en tirera comme dit la chanson. Les cahots de mars fonderont sous le soleil de mai. Tout s'arrangera, pourquoi s'en faire continuent de redire les mous, les indifférents. Oui, tout s'arrangera comme par le passé au profit des autres et à votre détriment.

Et vous qui me prouvez votre mauvaise volonté ou votre indifférence en ne faisant pas parti de votre union êtes justement ce nombre dont nous avons besoin pour être de taille à revendiquer vos droits auprès des dirigeants de la compagnie.

Il me semble ici, quand je dois vous prier de vous unir à nous, que je suis un peu semblable à ce soldat retournant en arrière, lancer un défi aux morts de sa victoire sur un terrain déjà conquis. Tâchons de ne pas perdre par notre ignorance et notre mauvaise foi, du terrain solide durement conquis par des gens qui ne voulaient que notre bien.

J'entends trop de ces contre-propagandistes chanter sur tous les tons: "L'Union ne peut jamais, ici, devenir vraiment forte", ou "L'Union, c'est un racket." Parlons-en un peu.

Il n'y a pas si longtemps chez nos voisins aux Etats-Unis, on a fait bien du bruit avec les scandales des Unions. Une certaine revue aussi importante que le Look nous en a donné les preuves photographiées. On nous a montré le pire et croyez-vous que pour cela, l'ouvrier américain s'est détourné de son Union? Au contraire, après avoir mis les coupables à leur place, il a su voir le pourquoi, le motif de ces publications. Voilà ce qui en était: Parce qu'un ancien dirigeant d'Union, fidèle à la cause, abdiquait son siège à Washington parce qu'on ne voulait plus passer les lois favorables aux ouvriers tel que promis lors de la campagne électorale. (Ces promesses avaient gagné la majorité des votes des ouvriers.) Eh bien, pour parer ce beau coup venant d'un ancien des Unions, une revue démocrate ou républicaine a essayé de le devancer en publiant cet article discréditant les unions et leurs dirigeants. Tout ce qu'elle a réussi, c'est à nettoyer un coin sale peut-être, mais non à faire oublier aux ouvriers le bien redevable aux Unions, que l'Union était leur seul porte-voix, un des seuls organismes où n'importe qui sans blason ni trompette, ni courbette peut venir donner son opinion et voir ses idées quand, utiles à la masse commune, mises en pratique.

"Qu'importe que le semeur ait les mains sales si le grain est bon" nous dirait Jean Cocteau. Et si encore, vous doutez de sa qualité entre nos mains, c'est donc avouer vous-mêmes que votre propre cause, vos propres ambitions ne sont pas bonnes. Et si encore, vous ne voulez pas de l'Union comme votre porte-voix, j'ajoute un autre dicton "à bouche fermée, jamais n'entrera mouche". Si nous n'avons pas l'appui de votre totalité nous resterons ce chien qui jappe et ne mord pas. Vous êtes ce nombre qui nous rendra capable de mordre si nécessaire.

Une autre Union que celle-ci disent quelques-uns. Si elle était aussi piteuse que certains sembleraient le croire, nous vous dirions que pour le moment, faut s'en contenter. "Vaut mieux garder sa bête que de la tuer." Pourquoi détruire quelque chose que nous ne pouvons pas, dans le moment, reconstruire meilleure. Et enfin, quand on n'a pas ce que l'on veut, soyons assez intelligents de chérir ce que l'on a. Mais non, notre Union n'est pas si mal. Si elle l'était, croyez-vous que la C.I.O. s'offrirait d'en supporter le poids. Actuellement, les dirigeants de ces deux grandes unions sont en pourparler en vue de la fusion des deux en un seule.

A part les mous et les indifférents, il en reste encore un groupe que nous n'atteindrons jamais, et ceux-là, vous les rencontrerez disséminés un peu partout dans tous les chantiers où vous irez. Malheureusement oui, ils existent ici aussi, les têteux d'oreilles, les éteignoirs. Ils sont aussi pénibles à supporter par nos patrons que par nous-mêmes. Ils sont plus pitoyables encore que des prostituées. Vous les connaissez ceux-là qui achètent leurs jobs, leurs compétences, leurs augmentations de salaires avec un 40 onces ou un vingt ou leurs femmes qui ont les beaux yeux, surtout pour le boss.

Je ne suis pas un pessimiste quand j'envisage mon patron et je présume que nos têteux doivent calmer leurs élans par manque de clientèle.

Et les éteignoirs, ceux-là, sont ceux qui par un heureux tournant du hasard ont eu ici, plus qu'ils n'espéraient. Ils sont à des postes, dirigeant des ouvriers plus compétents qu'eux qui leur font leur travail et ces privilégiés n'ont qu'à en recevoir le mérite et les fleurs. Ou ceux encore, qui, à cause de leur position ont droit à des privilèges, des bonus, un certain confort des passe-droits, des gratuités, ou tout simplement ces hommes marchent debout et s'en sentent glorifiés étant donné que nous, leurs frères, rampons. Ces bienheureux vous appaiseront par la sérénité dépeinte sur leurs visages ou leur mutisme devant certaines discussions. Ils ressemblent à ces favorisés du parti au pouvoir qui sont comblés au détriment de la population. Et ainsi, fidèles, loyaux à la main qui les nourrit, fidèles et loyaux à la Compagnie, ils ne crient pas avec les chiens galeux qui disent que c'est là une pitance pour nous laisser survivre aux coups de bottes dans le derrière. "Fidèle comme un chien" disait un auteur: "qui lèche la botte du pied qui le frappe".

Ne nous rendons pas à la tragédie car tout ceci va finir par ces mots de Botrel: "Vous dormirez en paix, ô riches, Vous et vos capitaux, Tant que les gueux auront des miches, où planter leurs couteaux."

Avec vous, j'avoue que dans les temps qu'on nous dit que nous vivons, on n'est pas trop mal et qu'il y a certes, pire ailleurs. Les dirigeants n'ont pas manqué de nous prouver à maintes reprises, leur bonne volonté, et personnellement, je connais ici des patrons qu'on recontre assez rarement ailleurs. Si quelque injustice, il y a eu, c'est peut-être inconsciemment que ç'à nous a été fait, mais tout de même, je voudrais que nos dirigeants de la compagnie, comprennent bien qu'ils ont reçu plus d'éducation que la majorité de nous et qu'à ce titre, ils devraient en toutes occasions user de beaucoup de condescendance et de compréhension à notre égard.

Mais voilà que l'Union entre en scène. Messieurs, la vie est ainsi faite, parce que les bons sont punis pour les méchants et jamais les méchants récompensés pour les bons. Elle va peut-être vous enlever votre initiative dans le sens humanitaire? Ceci est, voyez-vous, parce qu'un patronat dans le passé a abusé de l'ouvrier, de sa bonne foi. Il l'a avili au rang de l'esclave. Aujourd'hui cet ouvrier, grâce à l'Union, se relève et marche. Un patronat marâtre, maniaque avec toutes les maladies psychique que vous connaissez a abusé de l'ouvrier. De 1939 à 1945 encore, on a bien démontré à nos Canadiens bûcherons d'ici qu'ils étaient moins aux yeux de leurs patrons que les prisonniers allemands aux yeux des gouvernants du pays.

Et la situation du confort dans nos camps de bûcherons ou autres était pire auparavant, et ne s'est guère améliorée depuis. Et les conditions de travail d'alors et d'aujourd'hui... eh bien, on peut encore redire avec Tolstoy: "Dieu leur donna le jour" (et nous pouvons ici ajouter "et la nuit") "Dieu leur donna la force et le jour (et la nuit)" et la force furent consacrés au travail. A qui?... Pour qui?... le fruit de tout ce dûr labeur? Et nourris de toutes ces réflexions et combien d'autres encore que nous n'énumérerons pas car on croirait que quelqu'un ici, voudrait de cette cause en faire un piedestal pour lancer une littérature de controverse. Nous osons nous lever devant vous à notre juste grandeur sans exagération, sans fausse représentation, sans mysticisme sans essayer de vous éblouir, nos habits ne le sont pas. Nous portons le costume nécessairement sale de l'ouvrier prêt celui-la à obéir sans biaiser au premier commandement d'un Créateur courroussé aux portes d'un Paradis terrestre. Oui, un

ouvrier comme cela, mais qui sait que depuis les âges nos pères ont toujours sué un peu plus pour que leurs fils suent un peu moins, si bien qu'aujourd'hui la machine la plus lourde comme l'instrument de précision le plus léger est là pour en rendre témoignage, est là pour nous faciliter la tâche.

Et ces machines, par qui ont-elles été inventées? améliorées, et qui continue de les améliorer sinon vous et moi ouvriers, patrons barbouillés ou non. Nous continuerons dans le même but et vous, les dépravés, peureux, à cause perdue d'avance, à combat perdu sans vous battre, vous osez croire que nous allons laisser notre oeuvre au profit d'un clan seulement. Ah! si seulement, nous possédions ce sens d'appartenir où nous travaillons, même si ouvriers en construction, nous voyageons des mille milles d'un chantier à l'autre. Nous qui sommes chez-nous à construire ce que notre pays sera demain et notre bien-être d'aujourd'hui sera menacé parce que nous sommes dans la mauvaise zone et nos dirigeants, nos administrateurs, nos professionnels, notre ministre, notre député, eux, sont-ils zonés? Quelle sécurité en notre jeunesse en âge de se marier, de fonder un foyer. Comment longtemps peut tenir debout, l'échelle sociale ainsi balancée. Vous, ouvriers licenciés qui avez payé plus cher que d'autres à poursuivre les cours dans votre métier étant donné l'éloignement des écoles spécialisées, qu'en pensez-vous de cette zone-ci où vous recevez que les deux-tiers et moins du salaire de vos confrères dans une zone plus favorisée que la vôtre. Les services publics ou professionnels vous seraient donnés gratuitement, nous avons pourtant, chaque fois, la preuve du contraire. Et nos professionnels parmi lesquels nous devons avouer avoir des amis qui méritent ce titre. Ils ne sont pas moins florissants et même, je dirais, qu'ici, nous les "fétichismons" plus qu'ailleurs.

Et encore, combien souvent ne nous dit-on pas que nous devons sacrifier notre travail à un salaire moindre étant donné que la compagnie n'est pas encore en production, que les frais de construction sont énormes et qu'elle prendra bien du temps à rentrer dans ses argents.

Puisque de cette façon (en acceptant un salaire moindre) nous assumons une part des frais de la construction, nous serons là pour prendre part au bénéfice. Ou bien, où serons-nous alors? Qui sera là pour réclamer notre part? Oui, qu'est-ce qu'il y a vraiment pour nous dans tout cela? nous, les pionniers. On nous qualifiera d'héros, on nous donnera des médailles "hon-

neur au mérite"? Nenni, le bon vieux monde changerait beaucoup; comme toujours, on demeure le vrai portrait de l'homme engagé, le porteur d'eau de l'abbé Groulx, grand chum du patron, les jours de ses grosses corvées mais trop barbouillés pour ses jours de fête, même, lui donnerons-nous le fond des chaudrons aux cuisines il prendrait moins de place si on le saoulait et le couchait à l'étable.

Je ne voudrais vous faire voir la vraie face de la situation, je craindrais de voir les uns se suicider pour fuir la colère des autres. Et à quoi sert de déterrer un passé, un présent pénible si vous, à qui nous parlons, n'êtes pas intéressés à voir que cela change pour l'avenir. Si vous voulez me prouver que vous y êtes intéressés, joignez-vous à votre Union et alors, on pourra parler et être écoutés, vous pourrez parler et être écoutés.

Théo. Gagné

Les accusations de M. Marcel Clément

Depuis quelques temps déjà, certains groupes catholiques de France poursuivaient contre plusieurs journaux dits de la "gauche" chrétienne, et en particulier contre l'hebdomadaire **Témoignage chrétien**, une campagne systématique d'accusations et de dénigrement.

En novembre dernier, l'Assemblée des cardinaux et archevêques de France, à l'issue d'une réunion consacrée à la presse, publiaient le communiqué suivant:

"L'Eglise a toujours reconnu aux catholiques la liberté de leurs opinions en matière politique, économique et sociale, pourvu que celles-ci soient conformes à sa doctrine.

"Cette liberté permet aux chrétiens d'exprimer leurs opinions personnelles dans des revues ou dans des journaux. Elle leur donne aussi le droit d'avoir une presse d'inspiration chrétienne qui corresponde à leurs options.

"Il est normal que, sur un sujet d'actualité, des chrétiens portent des jugements différents. Il est normal, aussi, que le choix fait par certains d'entre eux, en matière libre, ne plaise pas à d'autres qui ont des opinions différentes ou même opposées. C'est là un sujet d'étonnement pour certains. Mais l'Eglise, qui respecte cette liberté chez ses fidèles, sans jamais s'inféoder elle-même à une tendance particulière, demande à chaque chrétien de la respecter aussi chez ses frères.

"L'Assemblée des cardinaux et archevêques croit donc opportun de formuler les voeux suivants:

1) Il est à souhaiter que les comités de presse développent de plus en plus leurs efforts de diffusion des publications catholiques. Ils méritent d'être encouragés dans leur tâche, qui est un véritable apostolat;

2) Journalistes, propagandistes et lecteurs auront le souci d'une charité vraie. Ils éviteront les poémiques personnelles, les critiques inutiles et le reproche de manquer de fidélité à l'Eglise, trop fréquemment adressé à ceux qui ne pensent pas comme eux;

3) Les catholiques éviteront de présenter leurs options personnelles comme l'enseignement de l'Eglise. Ils auront soin de ne pas porter de condamnations qui sont du ressort exclusif de la hiérarchie."

Cette déclaration, on s'en rend compte, est de toute première importance. **Cité Libre** n'y aurait pris toutefois qu'un intérêt documentaire si un journaliste français, M. Marcel Clément, (1) n'avait au même moment publié à Montréal, dans un hebdomadaire, un article qui, de toute évidence, relève du même esprit que les textes condamnés par la décision qu'on vient de lire.

Sous le titre: Inscription pour une cité libre: INSTAURARE OMNIA EXTRA CHRISTUM, M. Clément nous[1] accuse formellement de "revendiquer une liberté totale d'expression", de soutenir "qu'il faut libérer les activités profanes de la tyrannie de la religion", de réclamer "l'autonomie non pas seulement méthodologique mais **l'autonomie ontologique** de toutes les activités humaines à l'égard du domaine religieux compris au sens le plus limité", de dénoncer "unilatéralement l'influence de la religion".

Après avoir formulé ces accusations diverses, M. Clément conclut: "L'histoire rapportera qu'en ces mêmes semaines, (où Pie XII parlait de Dieu comme de la source de tout droit, de toute justice et de toute liberté) des malheureux travaillaient à fonder une Cité Libérée de Dieu et de la paternité de son Vicaire sur la terre, au fronton de laquelle brillera une devise qu'ils n'osent pas encore formuler de bouche, mais à la réalisation de laquelle ils consacrent pratiquement leurs efforts: "Omnia instaurare extra Christum".

En termes très clairs et nullement équivoques, M. Clément nous accuse donc, non pas seulement de manque de fidélité à

---

(1) M. Marcel Clément enseigne à Montréal:
au collège Jean-de-Brébeuf des RR. PP. Jésuites
à l'Institut Pie XI, dirigé par M. J. B. Desrosiers, p.s.s.
à l'Institut de Pédagogie Familiale des RR. SS. des SS. Noms de Jésus et Marie.

(1) Est-il besoin de prévoir que M. Clément, après une allusion aussi transparente, tentera de s'excuser sur le fait qu'il écrit cité libre sans majuscules? Il ne saurait pourtant pas prétendre qu'il parle ici "en général". Car s'il suffisait de camoufler aussi légèrement des calomnies pour bénéficier de l'impunité, le journalisme deviendrait une embuscade où le journaliste pourrait négliger sa première responsabilité qui est de dire la vérité et de prouver ce qu'il avance.

l'Eglise mais de rejeter son autorité (liberté totale d'expression) de refuser sa doctrine (autonomie ontologique des activités humaines) et de travailler hypocritement (qu'ils n'osent encore formuler de bouche) contre Dieu, l'Eglise et le Saint-Siège.

Si l'étourderie de l'accusateur et l'évidence de son mensonge pouvaient faire oublier ici l'énormitié des accusations qu'il porte contre nous, **Cité Libre** oublierait cet article comme tous les autres de son auteur. Mais nous ne croyons pas que des catholiques puissent passer sous silence des calomnies qui tendent à les représenter comme des ennemis de l'Eglise et de Dieu.

Dans notre livraison de juillet 1952, nous écrivions en toutes lettres les lignes qui suivent:

"Soyons clair. Il ne s'agit nullement de contester l'autorité de l'Eglise en matière spirituelle ni son autorité dans les questions mixtes où les intérêts spirituels sont en jeu. Nous ne réclamons pas le libre examen! Un ordre émane-t-il de notre évêque, où celui-ci établit clairement qu'il parle au nom de l'Eglise et lie nos consciences, il ne nous vient même pas à l'esprit de le discuter. Il commande notre obéissance immédiate."

C'est une position fondamentale dont nous ne nous sommes jamais éloignés.

Nous écrivions encore:

"Nous prions chaque jour ensemble pour la même Eglise: "eamquem secundum volutatem tuam pacificare et coadunare". Cette paix et cette unité dépendent de facteurs nombreux. En premier lieu de la grâce du Christ et de la sainteté des fidèles. Mais aussi du courage que nous déploierons à regarder nos problèmes en face pour en rechercher ensuite les justes solutions."

Dans les quinzes livraisons de **Cité Libre** depuis la fondation de notre revue, on chercherait en vain une parole d'irrespect à l'égard du Souverain Pontife.

Cité Libre n'a jamais refusé à qui que ce soit le droit de contester les positions exprimées dans la revue, encore moins celui de les discuter. M. Clément est parfaitement libre de nous croire dans l'erreur et de l'écrire, tout comme nous sommes libres de suspecter ses interprétations toutes personnelles de l'enseignement social des Souverains Pontifes. Nous croyons même et l'avons écrit à plusieurs reprises, que la libre discussion entre catholiques concourt à l'enrichissement de la pensée chrétienne sur les problèmes de notre époque. Cela toutefois ne donne à personne le droit à la calomnie.

Que M. Marcel Clément ait jugé opportun de ranger publiquement, et de sa seule autorité, des frères chrétiens parmi les ennemis du Christ, nous le regrettons vivement et croyons que son acte justifie, quels qu'en soient les motifs, la plus véhémente protestation de notre part.

Nous ne croyons pas qu'un seul article, si graves et si erronées qu'en soient les calomnies, justifie au Canada une déclaration épiscopale. Les autorités hiérarchiques dont relève M. Clément lui-même ont d'ailleurs condamné d'avance l'esprit dont s'inspire cet article, comme en fait foi la déclaration citée plus haut.

CITE LIBRE

L'automatisme: réalité compromettante

"La beauté sera convulsive ou ne sera pas."
(André Breton)

Dans la société où nous vivons, la beauté est généralement attribuée à ce qui, s'identifiant à certains standards établis et éprouvés, flatte la sentimentalité tout en s'abstenant de bouleverser l'esprit. Dès qu'une oeuvre, à cause d'une étrangeté apparente ou de son originalité trouble les esprits, elle est systématiquement rejetée comme mauvaise ou soumise à la torture du ridicule. Les facteurs qui dans notre civilisation actuelle déterminent les valeurs artistiques, sont la paresse intellectuelle et un dégoût prononcé de l'oeuvre émotionnellement troublante. Le critère au nom duquel s'exécute le massacre des valeurs nouvelles et authentiques est toujours le même: l'esthétique.

Larousse, dans sa sage précision, définit l'esthétique comme suit: "Science qui traite des règles du beau". Mais Larousse omet de mentionner que cette science n'en est pas une, n'ayant jamais été élaborée comme telle, étant continuellement soumise aux transformations et aux interprétations personnelles de ceux qui prétendent l'utiliser. Ainsi peu définie, elle demeure un argument de première force pouvant être apprêté à toutes les sauces et appelé à défendre les principes les plus contradictoires.

Elle est ainsi devenue le prétexte courant utilisé au nom de la logique, du bon sens, de la juste mesure, du sens commun, de la commune mesure; commune mesure, échelle de l'homme moyen, symphonie de l'homme normal, apothéose du médiocre.

Elle est le principe en vertu duquel l'oeuvre d'art se doit d'être doucereuse, plaisante et évidée de toute violence révélatrice de passion, source première de toute création artistique. C'est au nom de l'esthétique que la critique officielle (1) refuse d'endosser tout ce qui dépasse la compréhension majoritaire, c'est aussi en son nom que certains éducateurs réprouvent et condamnent les audaces créatrices d'élèves plus doués qu'eux.

---

(1) Entendons ici la critique réflétant le point de vue de la société en général en n'y confondant pas l'action individuelle de quelques critiques honnêtes.

Bref, l'esthétique est le critère de la démagogie artistique.

La peinture automatiste, défiant les conventions en vigueur, a offert un art nouveau qui déroute, sème la panique parmi les prudents et les modérés. Les vertus même dont elle s'honore sont les accusations portées contre elle par ces mêmes gens. Il est certain que l'aspect bizarre de cet art "avant-gardiste" peut désorienter quelque peu.

Mais cette étrangeté qui déroute tant de gens et qui n'est due qu'à l'absence de sujet usuel et connu, devrait justement les guider vers l'appréciation de l'oeuvre; car lorsqu'un individu se trouve devant un problème incompréhensible, en l'occurrence un tableau, deux solutions se posent à son esprit: ou le problème n'a pas de sens et n'a pas à être compris ou il se trouve devant un mystère que sa raison ne peut éclaircir. Cet individu devant une toile affronte un mystère. Il lui faudra beaucoup d'humilité pour constater l'inutilité de son intelligence dans l'élucidation de ce profond mystère qui n'est pas le produit de cette prétentieuse faculté. Seule une tentative de communion aux sentiments du peintre permettra de s'en approcher.

Voici donc quelques éclaircissements qui faciliteront peut-être cette tentative de communion en constituant une sommaire introduction à ce mode de conception artistique qui a marqué définitivement la rupture valable ou non, avec le passé, pour aborder résolument le domaine de l'intemporel. Ces explications ne doivent pas être considérées comme des critères mais comme un acte de bonne volonté envers ceux qui veulent comprendre que "le surréalisme est l'art de ce qui sera".

La peinture automatiste, quelquefois appelée surrationnelle, se situe directement dans la ligne de recherche du surréalisme, et la définition du surréalisme telle que donnée par Breton est sensiblement celle de la peinture et de la poésie automatistes: "Automatisme psychique pur par lequel on se propose d'exprimer, soit verbalement, soit par écrit, soit de toute autre manière, le fonctionnement réel de la pensée. Dictée de la pensée, (2) en l'absence de tout contrôle exercé par la raison, en dehors de toute préoccupation esthétique ou morale".

De cette définition de Breton, un élément surtout à mon avis a donné naissance à la peinture automatiste: La "pureté" de l'automatisme psychique dont l'importance est soulignée plus loin par ces mots "en l'absence de tout contrôle exercé par la

---

(2) Pensée ne signifie pas ici faculté raisonnante et spéculatrice mais bien faculté intuitivement supérieure et transcendentale qui génère les activités psychiques indépendamment de toute équation intellectuelle.

raison". Mais avant d'insister sur ce qui me semble être le caractère essentiel de l'automatisme, il serait important de considérer les diversions que lui ont fait subir certains peintres par leur évolution personnelle.

Plusieurs peintres autrefois connus comme automatistes qualifient maintenant leur oeuvre "d'expressionniste-abstraite" d'autres de "cosmique", d'autres "d'impressionniste-abstraite". Cette répugnance qu'ils ont désormais à employer le terme "automatisme" démontre clairement qu'ils n'ont pas su mettre à profit les immenses possibilités de ce mode d'expression et ont dû recourir à l'imagination et même à la raison afin de poursuivre leur oeuvre.

L'automatisme a rejeté, et c'est sa distinction d'avec les premières oeuvres surréalistes, l'emploi de l'imagination qui est par trop rattaché à la raison, et aux émotions momentanées. Ce qui importe n'est donc pas de produire une oeuvre plastiquement justifiée par la seule technique de l'automatisme mais de parvenir à une identification parfaite du soi avec cette oeuvre en l'épurant des participations de l'émotivité, de l'imagination et de la raison. Cette parfaite identification au soi par l'intermédiaire de l'inconscient est la pureté dont Breton fait mention et c'est là l'essentiel de l'oeuvre automatiste. Il en résulte que l'évolution de l'oeuvre du peintre ne s'évalue pas en tant que résultat d'une recherche plastique mais en tant qu'identification réussie d'un fait plastique à un être en état de constant renouvellement. L'automatisme n'est donc pas un style mais une façon d'être.

L'oeuvre qui autrefois n'était qu'une interprétation personnelle d'un sujet quelconque, dont le caractère seulement nous révélait celui de l'artiste, devient maintenant la révélation directe et complète de sa personalité réelle et profonde et l'expression purifiée de ses sentiments concrétisés dans la création d'un "fait" plastique original. Le peintre est alors l'objet de sa peinture, ses sentiments les sujets, manifestés sensiblement par l'oeuvre.

La peinture devient alors une tentative de prise de possession de ce domaine de ténèbres inexplorées, de ce continent interdit jusqu'alors de l'inconscient, intarrissable des promesses de l'infini.

Qui n'a pas parfois pressenti en soi une puissance surhumaine qui existe réellement sous forme de potentiel enchainé par notre condition humaine. Mais toute tentative est sapée à la base par l'acceptation des limites humaines. Le succès ne sera assuré que par une négation systématique des limites connues et par l'insoumission à notre condition d'êtres finis. La limite de l'homme est sa croyance en cette limite. Il est un dieu en puissance et ce n'est que par l'utilisation de l'inconscient au moyen

de la sensibilité qu'il parviendra à restituer au monde cet infini qui semblait devoir éternellement échapper à notre conscience. Mais la Connaissance, la connaissance absolue lui étant inaccessible, il doit progresser en ce domaine par raisonnement, déduction et logique ou par pénétration sensible et intuitive. Ange déchu et dieu potentiel pour l'éternité future, il porte en lui le germe de cet absolu qui se manifeste surtout sous la forme de ses désirs. Nos désirs inconscients qui pourraient être concrétisés sous le nom d'aspirations, tendent vers l'intangible et l'infini et sont les plus révélateurs des horizons qui seraient nôtres mais la logique et le raisonnement qui appartiennent à un stade trop superficiel de l'esprit répugnent à l'inconscient et ne peuvent nous en assurer la conquête car seule la sensibilité y conduit.

Abordons maintenant le processus de création. Le peintre affronte une toile vierge. Cette virginité est un absolu passif qui le contredit et l'irrite par sa perfection amorphe. Il s'agit pour lui de transposer cet absolu passif en l'absolu actif d'une création en parfaite harmonie avec son être. Par un processus de désintégration du conscient, il établit en lui un état de passiveté, de vacuité, d'hermétisme, le retranchement de l'univers quotidien et affirmant sa réceptivité aux messages de l'inconscient dont l'activité ne demande qu'à être perçue.

Cet isolement de l'activité quotidienne et des principes qui l'engendrent est essentiel; le malheur de l'homme est qu'il croit savoir et qu'il se croit aujourd'hui supérieur à hier parce qu'il a accumulé. Mais chaque jour est neuf comme chaque toile que le peintre affronte. L'habitude est une drogue et dès qu'elle est acquise l'homme croit avoir compris l'objet de cette habitude. La recherche s'arrête où l'habitude commence; aussi est-il vital de la fuir constamment et de tout remettre en cause.

Chaque geste, chaque attitude, chaque mouvement de l'esprit, chaque pensée doit être neuf, dépouillé du souvenir de celui d'hier; il se doit d'être engendré par un état d'esprit qui s'éveilla au matin du jour neuf, neuf et spontané comme lui, n'étant pas né des réserves de l'habitude et de la mémoire mais jailli de l'esprit d'un être qui renait à chaque instant.

Ce n'est que grâce à ce perpétuel recommencement que le peintre produira une oeuvre saine et authentique, purifiée de la poussière de l'expérience, essence de l'académisme.

Cette perception des messages de l'inconscient plus haut mentionnée, s'établit par le procédé de l'automatisme qui pourrait s'expliquer comme suit:—

La toile blanche devant laquelle se trouve le peintre n'offre aucune prise à sa sensibilité. Il s'agit donc d'offrir à celle-ci l'occasion de réagir, d'avoir un réflexe; un départ arbitraire ou non

entrainera une série de réflexes-sensibles qui maintiendront la conversation entre le peintre et la toile jusqu'à parfaite identification. Ces réflexes sont sur le plan de la sensibilité de même nature que les réflexes physiologiques. Chaque tache de couleur, chaque trait sur la toile est le résultat d'un réflexe provoqué par l'état antérieur de l'oeuvre instinctivement comparée au sentiment du peintre. Cette tache, ce trait, ajoutés à leur tour à l'ensemble de l'oeuvre en cours s'y incorporeront, en faisant un nouvel ensemble plus rapproché d'un degré du sentiment-pilote; ce nouvel état de l'oeuvre provoquera un autre réflexe-sensible et ainsi de suite. Ce réflexe-sensible pourrait être défini comme étant un jugement spontané et instinctif par la sensibilité de l'oeuvre en voie de complétion. Le geste de la main tenant la spatule ou le pinceau est donc un réflexe résultant des réactions de la sensibilité devant l'ensemble des divers éléments de la toile tant que cet ensemble ne sera pas une parfaite équivalence plastique des sentiments révélés par l'inconscient.

Les premières valeurs établies sur la toile, la lumière et l'espace se déterminent lentement par le rapport des couleurs, des teintes et demi-teintes, le cahos s'organise et l'oeuvre prend forme. Les éléments se dégagent lentement et peu à peu la sensibilité du peintre lui permet de discerner les éléments s'identifiant à son sentiment. Il choisit spontanément la lumière correspondant à sa lumière intérieure; cette lumière c'est lui; les formes c'est son sang qui bout, son sang durcit, cristalisé, mais plus que jamais vivant; il est formé, il est lumière, il est matière, il est matière vivante, frémissante de passion, d'une passion intensément spirituelle. Sensation de l'esprit, passion de l'esprit, passion solide et vivante, magnifique mariage de la passion et de l'esprit, de la matière et de la lumière. Réconciliation ultime, définitive de l'espace et de la matière; l'espace se solidifie, s'anime, la lumière s'y intrègre et devient la totalité du cosmos, d'un cosmos vivant et nouveau, lui, le peintre.

Les chaines sont rompues, les boulets sont demeurés au sol, le poids n'existe plus; la gravitation, le haut et le bas sont devenus impensables. La nuit et le jour se sont enfin réconciliés, l'esprit est maintenant délivré.

Il a alors repris contact avec ce monde intérieur dont il est le dépositaire et que les contingences de la vie quotidienne ne peuvent que reléguer au second plan. Il est retourné vivre en cet univers de l'inconscient dont il est le témoin et temporairement l'unique habitant en attendant le contact d'un public compréhensif.

En aucun stade de la création n'intervient la préoccupation d'esthétique ou de beauté. Seule l'authenticité est en cause et

l'artiste véritable n'a d'autre souci que l'oeuvre vraie, troublante de révélations établissant la communion entre le peintre et le public en qui renaîtra la vie déposée sur la toile.

Mais le public est des plus restreints et la rupture du peuple et des artistes que l'on situe à la Renaissance n'est pas une chimère. Il serait vain ici, de tenter d'en déterminer la cause. Toutefois, il reste certain que la foi qui avait fait du peuple du Moyen-Age un créateur, ferait de celui du 20ième siècle un communiant aux oeuvres artistiques de son temps. Si la flamme de la foi ne faisait que couver elle pourrait aujourd'hui jaillir dans le coeur des hommes et provoquer en eux la soif du pur et du beau qui avait jadis fait s'élever les cathédrales. Cette infranchissable crevasse qui sépare aujourd'hui le créateur de ceux pour qui il crée serait vite comblée car il n'est pas d'amour qui ne porte en lui la compréhension de son sujet. L'homme pourrait enfin goûter à ces parcelles d'infini que lui offre l'artiste, ce dieu des éternités terrestres.

Mais s'il ne peut y avoir de communion sans la foi et l'amour du public, toute tentative de communion serait inutile sans l'intégrité de l'auteur, sans l'authenticité de l'oeuvre surtout dont jaillira la beauté, belle et provocante, narguant l'intellectualisme et le rationalisme, vices chéris de notre époque.

A l'inverse de ceux-ci, elle est simple, extraordinairement simple; n'est-elle pas tout simplement "la splendeur du vrai".

P. EMOND

Flagrance d'une injustice

Au refus d'envisager lucidement des situations inusitées, si complexes soient-elles, de remettre en question les solutions et les comportements traditionnels dans divers ordres, on mesure l'impuissance d'une classe dirigeante à assumer plus longtemps son rôle dans la communauté. L'attitude de nos dirigeants et de notre classe moyenne devant le phénomène de l'immigration illustre justement cette incapacité à saisir les données d'un problème nouveau et à dégager progressivement des éléments de solution susceptibles de former à la longue une politique cohérente.

Mon propos n'est pas ici de refaire une fois encore le procès de la politique fédérale d'immigration qui, de toute façon, joue contre le Canada français, ni de souligner les conséquences désastreuses de l'inaction du gouvernement provincial en ce domaine. Je veux plutôt examiner un aspect particulièrement grave du fait "immigration" dans notre province, à savoir l'option que les immigrants pratiquent pour leurs enfants dans le domaine de l'enseignement.

Quelques statistiques et quelques faits permettent de mieux saisir la gravité que revêt du point de vue de la conscience chrétienne et de celui de l'avenir du Canada français le problème de l'école chez les jeunes Néo-Canadiens, de langue française.

Des 1,250,000 immigrants qui en octobre 1955, étaient venus au Canada, 250,000 environ se sont fixés dans le Québec. Selon les statistiques du gouvernement d'Ottawa, quelque 320,000 immigrants avaient, à leur arrivée, moins de 19 ans, étaient donc "d'âge scolaire". La province de Québec ayant reçu 19% des nouveaux venus, on reste conservateur en disant qu'elle renferme près de 60,000 Néo-Canadiens de moins de vingt ans. Où iront ces enfants et ces adolescents? Entendons: vers quel secteur d'enseignement? ce qui, à long terme, peut de façon générale se traduire par: "pour lequel des groupes ethniques opteront-ils?"

Pour nombre de nos compatriotes, s'il est entendu que les immigrants qui se fixent dans les autres provinces sont promis à devenir, sinon eux-mêmes du moins leurs enfants, autant d'Anglo-Canadiens, il est non moins certain que la majorité de ceux qui viennent dans le Québec constituent des Canadiens-Français en puissance. (Remarquons que même s'il en allait effectivement ainsi, nous ne gagnerions encore que moins de 20% des nouveaux-venus, alors que nous représentons environ 30% de l'ensemble canadien).

Est-ce bien ainsi que les choses se passent? Retenons d'abord qu'au moins la moitié des Néo-Canadiens de notre province habitent la région montréalaise, laquelle n'est pas un facteur de "francisation", bien au contraire. Tout dénonce aux yeux de l'arrivant, un tant soi peu observateur, l'écrasante domination économique de l'élément anglophone; tout l'invite à s'y rallier. L'école va-t-elle enrayer ou accélérer ce processus?

Pour l'année scolaire 1953-1954, (derniers chiffres disponibles), les enfants néo-canadiens se répartissaient comme suit, dans les institutions de la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal. Sur

9,036 enfants ressortissant à une quarantaine de nationalités différentes, on en trouvait: 2,981 à l'école de langue française; 6,055 à l'école de langue anglaise.

Et voici qui détruit une légende tenace et néfaste: il y a plus de Slaves (proportion de 8 à 1), plus d'Espagnols et de Portugais (proportion de 2 à 1) dans les écoles de langue anglaise que dans celles de langue française; plus d'Italiens même (2,800 contre 2,245). Si maintenant, on examine le secteur protestant donc, exclusivement anglophone, on s'aperçoit d'abord qu'il absorbe plus d'enfants Néo-Canadiens que le secteur catholique; ensuite, que le décalage s'accentue d'année en année en faveur du secteur anglo-protestant. Dans les villes de banlieue (qui renferment presque la moitié des immigrants de la région montréalaise), la situation est encore plus nette: là, l'enfant néo-canadien dans une école franco-catholique est l'exception.

Au total, on constate ceci: dans la région métropolitaine, moins du ⅕ des enfants néo-canadiens fréquentaient l'école de langue française en 1953-54. Et les statistiques de 1955 révéleront très probablement que cette proportion n'est plus que le 1/6, peut-être même le 1/7. Et comment ne pas relever ceci, qui parait presqu'incroyable: il y a plus d'enfants d'immigrants français dans les écoles de langue anglaise (protestantes et catholiques) que dans les écoles de langue française.

Il n'est pas besoin d'épiloguer sur les conséquences de cet état de choses. Le petit Néo-Canadien qui fréquente l'école de langue anglaise est promis à l'absorption progressive par le milieu anglo-canadien. Davantage, — on le peut constater tous les jours — tout un réseau d'influences jouant à partir de l'école, tout un ensemble d'associations, attireront dans une large mesure les parents vers ce même milieu.

Les immigrants qui arrivent au Canada se répartissent, du point de vue linquistique en trois catégories: les uns qui ignorent les deux langues officielles du pays, c'est-à-dire une bonne moitié des nouveaux venus; les autres qui connaissent relativement bien l'anglais: c'est le cas notamment des Allemands et des Hollandais; enfin, les derniers, qui parlent le français. Pour être moins nombreux que les autres, ceux-ci représentent un pourcentage appréciable et surtout, ce français ils le possèdent admirablement. C'est le cas, outre évidemment les Français, les Belges et les Suisses, d'un grand nombre de Roumains, Hongrois, Slovaques, Tchèques, Russes, Bulgares et de beaucoup d'Italiens.

Dans le cas de la province de Québec, on serait donc porté à penser que les enfants des immigrants de langue française fréquenteraient l'école francophone et que ceux d'immigrants ignorant et le français et l'anglais, seraient répartis au moins à égalité entre les deux écoles. En fait, on constate plutôt ceci: les Néo-Canadiens qui, au départ, ignorent les deux langues officielles, optent, dans l'immense majorité, pour l'école anglophone; les Néo-Canadiens qui connaissent bien le français, choisissent plus souvent qu'autrement d'envoyer leurs enfants également à l'école anglophone.

C'est à cette dernière catégorie que nous voulons nous attacher. Dans une certaine mesure, en effet, on comprend l'option que pratiquent les Néo-Canadiens qui, à leur arrivée, ne possèdent ni le français, ni l'anglais. Voici en effet des gens qui n'ont aucune attache

sentimentale à l'une ou l'autre des deux langues officielles au Canada. Selon quels critères vont-ils fixer leur choix? Désireux de refaire ici une nouvelle existence, dans les conditions matériellement les meilleures, et avec le minimum de difficultés, ils iront naturellement vers le groupe le plus nombreux et le plus puissant. Leurs premiers contacts avec le Canada, et cela dès leur démarches outre-mer, leur révèlent le visage anglais de ce pays. Par ailleurs, il arrivent sur un continent anglo-saxon. Ils ne sont pas certains de rester définitivement au Canada, moins encore dans le Québec. N'est-il pas alors compréhensible qu'ils optent pour la langue qui leur permettra d'aller partout en Amérique du Nord? Sans doute, un certain nombre d'immigrants ont-ils la ferme volonté que, "plus tard", leurs enfants apprennent le français mais cela reste le plus souvent à l'état de voeu. Bref, à la simple réflexion, rien d'étonnant au choix qu'effectuent ces immigrants pour eux-mêmes et pour leurs enfants. Mais comment expliquer alors que la majorité des Néo-Canadiens de langue française, ou dont le français constitue à l'arrivée le seul lien avec le Canada, comment expliquer que ceux-là, même au Québec, jettent de plus en plus leur dévolu sur l'école de langue anglaise?

Ici, seul un examen franc de la situation peut permettre de voir les raisons d'un état de choses proprement inadmissible et de dégager des essais de solution. A l'heure actuelle, en effet, dans la seule région de Montréal, il y a de 8,000 à 10,000 enfants dont le français est la langue maternelle, ou celle des langues officielles du Canada qu'ils possèdent, et qui fréquentent l'école de langue anglaise, plus exactement l'école anglo-protestante. (Et il faut remarquer que ce nombre n'inclue pas les petits Canadiens-français catholiques que leurs parents jugent préférable d'envoyer à l'école anglaise).

Du point de vue ethnique, ces immigrants sont soit d'origine française, belge, (Wallons), suisse (Romands), donc ayant le français comme langue maternelle; soit d'une autre origine mais dont le français est la langue de culture ou de communication. Du point de vue religieux, on y trouve des catholiques, des orthodoxes de divers types, des protestants, des juifs, des gens sans croyance précise. A ces nouveaux venus, il convient d'ajouter les Canadiens-Français protestants.

Pourquoi ces enfants, dans leur majorité, fréquentent-ils l'école de langue anglaise? Sans doute, se trouve-t-il parmi ces Néo-Canadiens, un certain nombre d'individus qui ne tiennent pas outre-mesure à la préservation du français chez leurs enfants et qui se résignent assez aisément à ce qu'il rejoignent les 175,000,000 de Nord-Américains anglophones. D'autres dès leur arrivée ici, subissent l'influence de leurs compatriotes fixés au Canada depuis quelques années et qui leur conseillent de choisir l'école de langue anglaise. Pour certains, enfin, c'est la proximité d'une école anglo-protestante qui déterminera leur choix.

Mais tout cela ne représente encore qu'une portion des Néo-Canadiens de langue française. La vérité, c'est que ces hommes et ces femmes, dans 9 cas sur 10, tiennent à ce que leurs enfants conservent la langue française. Si, en dépit de cela, ils décident de les envoyer dans une institution scolaire anglophone, c'est pour 2 motifs: 1e(parce que tout le secteur français de l'enseignement est ici catholique, 2e) parce que la qualité du français parlé dans nos écoles et celle de l'enseignement qu'on y dispense sont pour l'immigrant un sujet d'amère déception.

Il faut bien reconnaitre en effet que l'Européen de langue française qui a cru retrouver ici au moins dans le domaine culturel, une réplique de la France, éprouve dès les premières semaines un étonnement voisin de la stupeur. Cela est encore plus vrai pour les immigrants de langue française originaires de l'Europe centrale et orientale, qui appartenaient généralement aux milieux intellectuels de leur pays. Certains avouent même que c'est pour sauvegarder la qualité du français chez leurs enfants qu'ils les envoient à l'école de langue anglaise...

"Mes enfants parlent et écrivent mal; soyons justes; ils blasphèment bien." Cette phrase est détachée d'une lettre dans laquelle un immigrant belge annonçant sa décision de retirer ses enfants de l'école canadienne-française, faisait, par la même occasion, le procès de notre système d'enseignement primaire. Sans doute, nombre de ses affirmations appellent des nuances et quelques-unes témoignent d'une information pour le moins incomplète. Mais comment le condamner absolument quand il écrit, par exemple: "Nous ne souhaitons pas que nos enfants fréquentent l'école canadienne-française parce que pour nous une école grégaire est anti-démocratique et une école confessionnelle, le risque d'un enseignement partisan, sans humanisme. Quand Dieu et la religion sont mêlés à l'arithmétique (dans tel manuel, les enfants doivent additionner des anges gardiens) il est à craindre pour les deux... Je n'ai nulle part entendu les vocables divins plus employés comme juron qu'au Canada ni constaté des preuves plus étonnantes d'ignorance".

Nombre de Néo-Canadiens de langue française souscrivent, avec certaines réserves parfois, à ces assertions. Néanmoins, ce n'est pas là, chez la plupart, la raison décisive du choix de l'école. Cette raison, elle réside surtout dans l'inexistence chez nous, d'un secteur d'enseignement français **non-confessionnel.** C'est là indéniablement le motif principal pour lequel des milliers de jeunes Néo-Canadiens francophones, fréquentent l'école anglo-protestante aujourd'hui, seront demain au high-school, plus tard à McGill. Des centaines de familles protestantes, juives, sans croyance définie, voire de familles catholiques, préférant pour leurs enfants un enseignement non-confessionnel, sont aux prises avec ce terrible dilemme. Entre le viol de la conscience et le risque de la perte de la langue, elles sont amenées à consentir — et qui ne les comprendrait — plutôt au second danger.

Etrange pays démocratique qui place l'homme devant une option aussi tragique; singulière mise en pratique de la leçon du respect de son semblable que renferme le message évangélique. N'y aurait-il que quelques familles dans ce cas, qu'il faudrait dénoncer le scandale. A quelle impérieuse action ne nous appelle pas la situation faite à des centaines de familles, à des milliers d'enfants!

Il m'a été donné de recueillir à moult reprises l'écho de cette angoisse. Je pense à tels amis protestants, à tels camarades juifs, à tels immigrants de diverses origines et tous de langue française, attachés à cette langue autant que nous le sommes (la connaissant et la respectant infiniment mieux que nous), mais ne pouvant se résoudre à la placer plus haut que ce droit premier, ce bien sacré: la liberté de conscience.

Un scandale intolérable, oui, et une injustice. On oblige des milliers d'enfants à sacrifier leur langue ou leur position spirituelle.

Injustice d'autant plus criante que, dans le même temps, l'élément de langue anglaise, dans cette province prétenduement française, a, lui, le choix entre l'école catholique et l'école protestante...

Un journal qui n'est pas suspect de "progressisme", **Le Travailleur** de Nouvelle-Angleterre, écrivait: "Le système scolaire français de la Province de Québec est exclusivement catholique. Par contre, le système anglais de cette province est soit protestant, soit catholique. Or, aujourd'hui et surtout à Montréal, il y a des milliers de Canadiens dont la langue maternelle est le français et dont la religion n'est pas le catholicisme. Cependant, le système scolaire le plus généreux du monde n'a pas encore ouvert une seule école française non-catholique pour les enfants de ces Canadiens. Ce n'est certainement pas parce que ces gens parlent le français qu'ils ne méritent pas d'être traités avec autant de générosité que les Canadiens-anglais protestants."

Scandale et injustice, oui, mais encore politique de suicide. Sommes-nous en effet si puissants que nous puissions nous priver de coeur léger du concours que nous apporteraient demain des milliers, des dizaines de milliers de francophones de plus, dans cette province?

Enfin, il est un autre aspect du problème que nous n'avons pas le droit d'ignorer. A côté, des immigrants non catholiques de langue française, il y a un certain nombre (minime je le veux bien mais les chiffres n'ont rien à faire ici) de protestants canadiens-français qui sont confrontés par un même problème que les premiers. Egalement; et c'est un phénomène avec lequel il faudra compter demain — un nombre croissant de jeunes Canadiens-français, pour des raisons que nous n'avons pas à discuter, préfèrent ne pas envoyer leurs enfants à l'école confessionnelle. Les forcerons-nous ceux-là à connaître un pareil dilemme et à le résoudre semblablement. Et si on parle du danger de la perte de la foi chez les enfants, tiendra-t-on qu'elle sera mieux préservée, cette foi, par la fréquentation de l'école anglo-protestante? Et ne vaut-il pas mieux encore sauver la langue que d'en risquer la disparition avec celle de la foi?

Il y a chez bon nombre de nos compatriotes une attitude, devant ces problèmes, qui laisse rêveur. Ou ils les nient; ou, s'ils consentent à les reconnaître, refusent à toutes fins pratiques, à des francophones non-catholiques, les droits qu'ils consentent aux anglophones protestants, les droits qu'ils réclament pour les nôtres en d'autres régions du pays. Tel qui se scandalise de ce qu'en certains pays européens on ne laisse comme "choix" aux catholiques que l'école neutre, trouve tout normal qu'on impose aux francophones, chez nous, l'école catholique. Mais n'est-ce pas Gide qui disait que "chez certains catholiques, la foi, apparemment, dispense de la bonne (foi)".

Affaire de justice, affaire de respect des consciences, affaire de lucidité nationale. Tout nous commande d'apporter d'urgence une solution au problème aigü et douloureux de l'enseignement des francophones non-catholiques dans cette province. Allons-nous persister à faire des Néo-Canadiens de langue française, qui ne partagent pas notre foi, des citoyens de deuxième zone? Allons-nous continuer à rejeter d'un coeur léger vers le puissant élément anglo-canadien des milliers d'enfants, qui pourraient demain oeuvrer à nos côtés? La création d'un secteur d'enseignement français non- confessionnel doit se trouver au nombre de nos objectifs immédiats.

Au-delà, d'ailleurs, de ce grave problème mais à l'occasion de celui-ci, se pose la question de la réforme complète de notre système d'enseignement. L'heure est venue de transformer cette institution vieillotte qu'est le Conseil de l'Instruction Publique et de mettre un terme à la répartition "catholique-protestant" qui ne répond plus à la situation et y répondra de moins en moins.

Il importe de construire un système à base d'option culturelle et linguistique. Deux grands secteurs, l'un français, l'autre, anglais et dont chacun posséderait sa section catholique et sa section non-confessionnelle. Ainsi, l'entière liberté de conscience serait assurée: qu'il soit de langue française ou de langue anglaise, qu'il ait opté pour l'une ou l'autre, le Canadien ou le Néo-Canadien du Québec pourra en toute quiétude, en toute sécurité morale, entrer dans un secteur confessionnel ou non-confessionnel.

Ce serait là en tout cas l'une des possibilités à envisager. Les garanties consenties à la minorité anglophone par la constitution seraient intégralement préservées. Simplement, la répartition se ferait sur la base linguistique et culturelle plutôt que sur la base religieuse. Et à l'intérieur de chacun des grands secteurs, linguistiques, chaque élément serait libre de créer toutes les sous-sections qui lui paraîtraient s'imposer: catholique, protestante, non-confessionnelle, etc... D'autres systèmes assurément pourraient être proposés qui s'avéreraient peut-être plus heureux: ce qui importe, c'est la solution urgente d'un problème dramatique.

Quant au Conseil lui-même, il devrait comprendre d'authentiques spécialistes de l'enseignement, ce qui libérerait nombre d'évêques promus pédagogues à leur corps défendant et qui n'ont ni le temps ni souvent la formation requise pour s'occuper avec bonheur de l'immense et complexe domaine de l'éducation de centaines de milliers de jeunes à tous les échelons. Dans le même temps, une commission digne de ce nom pourrait recevoir mission d'entreprendre une vaste enquête sur la qualité exacte de l'enseignement qui est dispensé chez nous et du climat intellectuel de nos institutions scolaires. Les résulttats de son examen, pourvu évidemment qu'il soit mené librement et avec une entière loyauté, diraient sans doute pourquoi le peuple canadien-français est à l'heure présente l'un des plus incultes du monde occidental.

Qui a eu quelquefois à rougir des siens (membres, pourtant de notre "élite") dans une réunion où brillaient Vietnamiens, Haïtiens, Indonésiens, sent l'urgence d'une transformation dans un système dont tel homme politique a le culot d'affirmer qu'il compte "parmi les meilleurs du monde".

Mais avant toute chose, créer le secteur d'enseignement français non-confessionnel. Et à qui serait tenté de reprendre le refrain de l'alliance de la langue et de la foi, on pourrait rappeler que chez les Franco-Américains, la hiérarchie a perdu soudainement jusqu'au souvenir de cette prétendue union indissoluble, lorsque les intérêts de l'Eglise ont paru l'exiger. On pourrait aussi évoquer, plus près de nous, le cas de Pontiac... Que la foi, du moins, ne soit plus l'alibi de la mauvaise....

Jean-Marc LEGER

Flèches de tout bois

UN TEXTE (1)

"En premier lieu, jeunes de Québec, rappelons-nous une chose qui peut sembler évidente (sic) **mais que l'on oublie trop souvent. Nous ne sommes pas la jeunesse américaine, turque, hollandaise, mais nous sommes la jeunesse Canadienne-française".** Observation indispensable, mais incomplète; il faut développer davantage: la Providence**"a voulu que nous soyons dans le Québec et non pas dans le Texas, la Colombie ou l'Egypte".** Précisions non négligeables, mais auxquelles manque encore peut-être l'essentiel, que l'auteur souligne d'ailleurs: **"nous sommes jetés dans un monde qui n'est pas celui des autres mais bien le nôtre",** (inutile de rouspéter), et par conséquent il **"ne sert à rien de penser au désert, à l'Arctique ou aux immenses champs de l'ouest".** Pas d'erreur, c'est cela qu'il faut se fourrer dans la tête!

Bien. Mais que faut-il dire ensuite à la jeunesse? Il faut lui dire qu'elle doit faire un choix, mais pas à l'aveuglette. **"Or, tout ce qui est éclairé, au point de vue national, l'est par l'intelligence. C'est donc l'intelligence et l'intelligence au sens latin** (sic) **du mot, la compréhension. C'est un phénomène** (sic) **infiniment personnel".** Personnel et rare.

Mais l'intelligence n'est pas tout, vous pensez bien... **"La deuxième exigence, est une volonté claire, précise, nette, d'incorporer ces données conscientes aux réalités de notre vie nationale. La volonté, c'est ce qui manque le plus dans notre groupe ethnique. C'est tellement personnel la volonte."**

Il y a cependant d'autres exigences (Me Dumesnil en distingue six). **"Pour fouetter la volonté, nous retrouvons** (sic) **la troisième exigence: La dignité d'être ce que nous sommes et la fierté que cela implique".** Mais **"il ne faut pas l'oublier, la fierté est quelque chose d'intime, quelque chose de personnel".** En somme, tout est personnel!

La Providence est **"une arme à long rayon d'action"**,c'est pourquoi la quatrième exigence doit être **"la croyance en Dieu et en sa divine Providence".**

Evidemment cette exigence no. 4 n'est pas de trop, quand on pense à **"nos défections de Canadiens-français...** (qui) **se concrétisent** (sic) **d'innombrables manières".** Parmi ces "défections", que l'auteur énumère, il y a en particulier **"l'ascendance** (sic) **du capital étranger depuis** (sic) **notre mode de vivre jusqu'à** (sic) **l'expression même de notre** (sic) **civilisation chrétienne".** Il y a vraiment de quoi imposer une cinquème exigence ,et justement la voici: **"La cinquième exigence primordiale de l'engagement entier de notre personne sera donc d'affronter tout cela, de vouloir sublimer** (sic) **notre groupe vers** (resic) **ce qu'il devrait être, non seulement en dépit de tout cela, mais à cause de cela".** C'est clair. Tant qu'il y aura des défections concretisées à affronter!

Cette cinquième exigence est **"terrible, la plus terrible, la plus difficile",** dit l'auteur. Quoique la sixième exigence (la solidarité) soit elle-même **"la plus terrible, la plus difficile".** Tout est si terrible.

---

(1) "Jeunesse 1956", article du **secrétaire de la Ligue d'Action nationale,** paru dans **L'Action nationale,** novembre 1956, pp. 248 à 255.

C'est là le choix qu'il faut faire. **"Nous, la jeunesse, sommes les préposés** (sic) **à cette option nationale. La Providence et la coïncidence historique ont voulu que nous soyons là au moment même où notre présence est nécessaire".** Dieu fait bien les choses. **"Option prise dans la jeunesse par la jeunesse. Chose éminément personnelle."** Aussi.

Finies les microdécisions (sic). **Il ne sert à rien de replâtrer. C'est une décision première, fondamentale, décision de base dont toutes les autres ne seront ensuite que l'expression, ou encore, autant de petites décisions, de manières d'expression sous diverses formes de la seule décision".** On va respirer.

"En un mot, c'est une vie, c'est la découverte du sens même de notre existence". Cela peut sembler évident, mais il ne faut pas l'oublier!

P. V.

ET SURTOUT PAS UN MOT A LA REINE-MERE!

Mr. Blair Fraser a signé dans **Macleans magazine** (numéro du 10 novembre) un article honnête et très bien documenté sur la déclaration Dion-O'Neill. Il raconte les faits, situe la fameuse déclaration dans son contexte. Fraser pousse l'honnêteté jusqu'à signaler que les milieux d'affaires anglo-protestants de Montréal font très bon ménage avec M. Duplessis: "As a matter of fact Protestants have raised no public outcry about this or any other aspect of political behavior in Quebec. Except for **Le Devoir,** no newspaper of either language ever criticizes the Duplessis government. The wealth of Quebec is mostly in Protestant hands, and the business community of the province is solidly behind the Union Nationale. Its backing is not less substantial for being mostly silent".

La-dessus, M. Julien Morissette du journal **NOTRE ETANG** se fâche. Contre Blair Fraser? Mais non! "On connaît Blair Fraser" écrit le Julien avec l'air entendu de celui qui sait qu'on ne peut s'attendre à rien de bon de la part d'un ennemi de la race et de la religion. Le Julien se fâche contre Duplessis alors? Mais non! Comme on est naïf et candide dans ce pays! Le Julien n'en a pas contre Duplessis. Mais il se fâche contre les abbés Dion et O'Neill qui, écrit-il, "donnent au **MACLEANS** l'occasion d'insulter le Québec catholique". Voilà. C'est aussi simple que cela. Il suffisait d'y penser. Ce ne sont pas les politiciens malhonnêtes et menteurs qui ont donné au **MACLEANS** "l'occasion d'insulter le Québec catholique," mais deux prêtres qui ont eu le courage de dénoncer le mensonge.

On a hâte de voir comment leur "Québec catholique" va réagir aux "insultes" de **MACLEANS.** Les mêmes "insultes" avaient déjà trouvé des échos dans toute la presse canadienne, elles ont été commentées aux Etats-Unis et jusqu'en Europe. Or, aucun personnage de quelque taille du "Québec catholique" n'a encore osé laver "l'insulte". Leur "Québec catholique" paraît singulièrement doué pour encaisser les "insultes". A tel point que ça donne le goût de recommencer, et j'espère que les abbés Dion et O'Neill récidiveront. Et qu'ils trouveront de nombreux imitateurs. Il ne faut pas s'arrêter en si bonne voie.

Mais on comprend la rage de **NOTRE ETANG.** Voici des hommes qui ont passé leur vie à raconter des histoires. Les histoires du bon petite peuple des rives du Saint-Laurent, le plus pur, le plus chaste,

le plus français, le plus chrétien, le plus catholique de la terre. Or, de leur "Québec catholique" se dégagent aujourd'hui des odeurs de charnier que le vent souffle dans toutes les directions.

Les imposteurs voudraient pouvoir limiter les dégâts. On les comprend...

GILBERT LE MAUVAIS

Il ne s'agit pas de comprendre, mais de (faire) condamner

M. Marcel Clément, ce juste à coup sûr, cet élu hic et nunc, n'a pas fini d'émerveiller les gens par une honnêteté particulière qu'on appelle la "droiture"... Permettez-moi de rendre à ce saint que l'on dit par surcroît visionnaire l'hommage de ma prostration, voire de mon écrasement, devant tant de vertu d'ores et déjà publiée! (à compte d'auteur).

L'honnêteté intellectuelle de ce bonhomme m'inspire. M. Pierre de Grandpré avait écrit: **"Le trait spécifique de la mentalité de gauche, où que ce soit, c'est la foi dans l'homme, ou, pour être plus précis, puisqu'il s'agit de notions relatives et d'une certaine polarisation, d'une tendance de l'esprit, disons: "une plus grande foi dans l'homme".** (1) M. Clément, en plus d'être canonisable en aucun temps, est un grand philosophe, extrêmement rigoureux, logique, pénétrant, bref redoutable. Aussi put-il écrire, en commentaire: (2) **"L'auteur a écrit "foi". Nous voulons bien! Mais qu'est-ce que ça veut dire? Au sens strict, pour un chrétien, la foi s'adresse à Dieu. C'est en cela qu'elle diffère de la confiance. Parce que Dieu est absolument bon, juste et puissant. Parce qu'il est tout (3). Devons-nous conclure que, pour la mentalité de gauche, l'homme est Tout?"** C.Q.F.D. (Ce qu'il fallait dénoncer).

"Une plus grande foi dans l'homme"... Eh oui! voilà qui est suspect! Plus grande que quoi? **"IL A SOUS-ENTENDU LA FIN DE LA PHRASE"**, écrit en majuscules, le commissaire excité d'avoir trouvé la pièce à conviction. **"Mais pourquoi l'a-t-il sous-entendue?"** Voilà! voilà la question! s'écrie Sherlock Holmes. **"Pourquoi ne l'avoir pas écrit au clair? Et quelle est cette fin de phrase?"** Plus grande que celle de la droite, pensez-vous? Plus grande que celle de l'ère préscientifique? Vous n'y êtes pas, vous n'avez pas de flair. **"Et quelle est cette fin de phrase? Est-ce: "le trait spécifique de l'esprit de gauche, c'est une plus grande foi dans l'homme QUE CELLE QU'ENSEIGNE L'EGLISE"?**

Commentaire aussi clairvoyant que sincère et que juste pour l'auteur de la citation, on le voit! Les policiers ont leur saint patron, mais pas encore les détectives. **He is in the making.**

P. V.

---

(1) Dans **l'Action nationale** de novembre 1956.

(1) **Notre Temps,** 8 décembre 1956.

(3) Halte-là, hérétique!

LE PERE LEDIT ET LA DELECTATION MOROSE

Or donc le père Ledit, s.j., donnait une conférence à Saint-Hyacinthe sur Kroutchev, Tito et le Pape.

Mais n'est pas intéressant qui veut. Le père ouvrit donc une parenthèse pour déplorer que P. E. Trudeau ait répondu à M. Marcel Clément que les vues de ce papolâtre professionnel sur le corporatisme étaient de la foutaise. D'après **Notre Temps** (8 XI. 56), le père Ledit s'est alors lancé dans la philologie pour dépister la pensée secrète du dit Trudeau. Il appela **sept** dictionnaires à sa rescousse.

Le père ne trouva le mot "foutaise" ni dans Larousse ni dans Littré. Il consulta alors le dictionnaire français-anglais de Harraps. (Or il faut savoir que "foutaise" y est traduit par **trifle, twaddle, moonshine, bunkum.** Du **Baloney,** autrement dit. L'expression "c'est de la foutaise" s'y trouve aussi: **That's all nonsense.**)

Il n'y avait pas encore de quoi s'exciter. Le saint Homme Ledit imagina donc de taire à ses auditeurs ce qu'il avait trouvé d'innocent au mot foutaise, et de regarder quelques mots plus bas, au verbe "foutre", "d'où **on le** fait dériver" dit le père Ledit. (Qui **on**? Le père lui-même entre autres, qui veut absolument se délecter de quelque obscénité. En effet, d'après Harraps, le verbe n'est pas **in decent use.**)

Parti avec ce verbe indécent, que Trudeau n'a jamais employé, notre Torquemada cherche dans un autre dictionnaire qui malheureusement "le donne avec un sens adouci", mais qui heureusement réfère au verbe latin. Nous voilà donc sur une piste fraîche: on a trouvé du crottin de loup!

Amère déception et frustration dans quatre dictionnaires latins, qui, hélas! pour le plaisir du père, omettent le verbe. "Mais on finit tout de même par le dénicher dans une satire d'Horace (édition non expurgée). C'était affreux..."

En foi de quoi le bon père conclut — toujours dans sa conférence sur Kroutchev, Tito et le Pape — que Trudeau devrait se faire "laver la langue avec un bon savon de ménage" pour avoir "laché... devant 250,000 téléspectateurs" un substantif si peu indécent que Harraps le traduit par **nonsense** et que **Notre Temps** l'imprime en gros titre, mais qui néanmoins avait le tort de se trouver, dans un dictionnaire, non loin d'un verbe français dérivé d'un verbe latin employé il y a exactement deux mille ans par un poète nommé Horace (dont Larousse nous dit que les "poésies, d'une forme savante et soignée, sont des modèles de délicatesse et de bon goût.")

Au fait, père Ledit, vous ne devriez pas le garder pour vous, le savon de ménage?

Pierre E. T.

Dernière heure: Cet homme d'apparences très correctes, et professeur par surcroît dans une de nos bonnes maisons, M. Alexandre Guillet, lâcha le **verbe "foutre" (not in decent use?)** devant 250,000 téléspectateurs, le dimanche 13 janvier. — A moins que le père Ledit et **Notre Temps** ne dénoncent ce "crime" qui vient de leur camp, ou ne retirent leurs accusations envers moi, je les tiendrai pour hypocrites et tartufes.

T.

CITÉ LIBRE

DIRECTEURS:

Pierre-E. TRUDEAU — Gérard PELLETIER

SECRÉTAIRE DE LA RÉDACTION:

Guy CORMIER

Abonnement: 4 numéros, $2.00

C.P. 10 - Station Delorimier

Montréal (34) — P.Q., Canada.

2